

BULLETIN

Direction-Administration :

**MUNICIPAL**

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les trois mois

Excursion au Château de Charbonnière ET CUEILLETTE DU MUGUET

La cueillette du muguet au château de Charbonnière (Loiret), est fixée cette année au **Dimanche 20 Mai**. Départ des cars à 7 heures, place de l'Eglise.

Le prix du voyage, aller et retour, est de **620 francs**. Cette somme devra être versée au moment des inscriptions qui seront reçues, à la Mairie, 2^e Bureau, jusqu'au **12 Mai inclus**, dernier délai.

Pour se rendre à Charbonnière, les cars passeront à l'aller par la vallée de Chevreuse et Orléans où un arrêt est prévu.

Les personnes qui possèdent des moyens de locomotion et désireraient se rendre à Charbonnière ce jour-là y sont cordialement invitées.

Les Travaux Communaux

IMPORTANTES DÉCISIONS MUNICIPALES

Cinquante millions de travaux extraordinaires, dont trente millions de travaux d'égout, tel est le chiffre que vient de voter, à l'unanimité, le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 avril 1951, sur la proposition de la Municipalité.

Trois projets furent adoptés :

Le premier comprend :

1° La réfection des trottoirs du boulevard de la République, entre l'avenue Magenta et l'avenue Foch, comportant :

a) La construction sur l'emplacement du marché de Montretout, d'un dallage en béton vibré reposant sur une forme en mâchefer, après réfection des bordures et caniveaux;

b) La construction sur les trottoirs en terre (côté pair du boulevard), d'un revêtement en gravillon goudronné, sablé au porphyre, avec reprofilage préalable des bordures et caniveaux et réfection des trottoirs en pavés existants. Opération identique côté impair, entre l'avenue Magenta et la rue Pigache;

2° La réfection des trottoirs de la rue Gounod, entre la place Magenta et l'entrée du Parc de Montretout, comportant la suppression côté impair du dalot existant et pose sur le même emplacement d'une canalisation d'égout;

3° La réfection complète de la rue Pigache, y compris les trottoirs;

4° La réfection des trottoirs actuellement en terre de la rue Pasteur, entre la rue Lelégard et la rue de la Porte Jaune.

Cette politique de réfection des trottoirs n'est qu'un commencement. Nous espérons la continuer pour faciliter la circulation des piétons et pour rendre la ville encore plus propre. Si nous arrivions, en effet, à établir des trottoirs de manière que l'herbe ne puisse y pousser, l'entretien serait grandement facilité.

Nous avons commencé par les artères principales où la circulation automobile est très grande et où les piétons sont dans l'obligation d'emprunter les trottoirs.

Le quartier des Coteaux n'est pas pour cela oublié. A l'aide de nos fonds budgétaires normaux, nous avons prévu un programme de réfection de chaussées et trottoirs, qui est le suivant :

— Réfection des bordures et caniveaux ainsi que des trottoirs, avenue des Prés et avenue des Pâtures, en participation avec la Société L. T. C.;

— Goudronnage de ces deux rues;

— Goudronnage de l'avenue Belmontet, du rond-point Romand au rond-point Duval-le-Camus;

— Goudronnage du boulevard Sénard et avenue Bernard-Palissy;

JEUX DES GRANDES EAUX

En accord avec la Municipalité, M. le Ministre de l'Education Nationale, a établi comme suit le calendrier des grandes eaux pour la saison 1951 dans le Parc de Saint-Cloud :

Mois de mai : les 13 et 27.

Mois de juin : les 10 et 24.

Mois de juillet : les 8 et 22.

Mois d'août : les 12 et 26.

Mois de septembre : les 9 et 23.

- Réfection de trottoirs, boulevard Sénard;
- Suppression de cassis au rond-point Duval-le-Camus.

*
**

Le deuxième projet concerne l'assainissement de la ville. Chacun sait qu'à Saint-Cloud, le réseau d'égoûts est incomplet, mais ce que beaucoup ignorent, c'est que pour compléter ce réseau, il faudrait dépenser 200 millions de francs.

En 1939, le projet d'assainissement général de la ville s'élevait à 10 millions de francs. Ce projet a bien été adressé, en 1941 d'abord, et en 1945 ensuite, au Ministère de l'Intérieur, aux fins d'approbation et de subvention, mais n'a pas été retenu par les services intéressés, de sorte qu'il nous faut maintenant reprendre le projet par tranches successives, et encore nous ne sommes pas sûrs de trouver les fonds (qui sont nécessairement des fonds d'emprunt) pour réaliser ces tranches dont la première sera de 30 millions de francs.

Nous n'avons pas choisi au hasard la tranche qui vient d'être votée par le Conseil Municipal. Nous avons pris celle qui intéressait le bassin le plus important : celui du Val-d'Or, qui comprend l'assainissement de la partie de Montretout comprise entre l'avenue du Maréchal-Foch, le boulevard de la République et la rue du Camp-Canadien, triangle dans lequel il n'y a pas du tout d'égoût, de sorte que les rues de Buzenval, Henri-Régault, de l'Avre et du boulevard de la République sont transformées l'hiver, lorsqu'il gèle, en véritables patinoires.

Et, comme, dans toutes choses, il faut commencer par le commencement, c'est le collecteur principal chargé de recevoir ultérieurement les eaux desdites rues qui sera entrepris.

La tranche de 30 millions comporte la construction, boulevard de la République, de ce collecteur, dans la partie comprise entre la rue du Camp-Canadien et la rue Henri-Régault. Il s'agit d'un ouvrage de 1 m. 80 de hauteur entre radier et clef de voûte, 0 m. 50 de largeur au radier, 0 m. 90 de largeur aux naissances.

Une autre raison nous a incités à entreprendre la construction du collecteur du bassin du Val-d'Or. C'est le projet d'édification par l'initiative privée de groupes d'immeubles, rue des Girondins. Le collecteur permettra d'obtenir un exutoire pour ces immeubles et facilitera la réalisation des projets en cours.

Construire en vue de résoudre la crise du logement est une de nos préoccupations. Aussi, mettons-nous tout en œuvre pour qu'à Saint-Cloud, il soit possible d'édifier des immeubles.

Un vaste projet de constructions d'immeubles est actuellement à l'étude sur les terrains situés boulevard de la République, appartenant précédemment à la famille ALVAREZ, dans la partie comprise entre la rue de l'Aqueduc et la rue du Pierrier. Le collecteur dont il est question permettra la réalisation de ce projet, qui ne peut être mis sur pied si la question d'évacuation des eaux usées et pluviales n'est pas résolue.

*
**

Le troisième projet voté par le Conseil Municipal comporte l'édification de lavatories souterrains, place Georges-Clemenceau. Nos concitoyens ont dû voir que l'on construisait un passage souterrain sous l'avenue du Palais, au départ de l'autoroute, afin de faciliter la circulation des automobiles et d'assurer la protection des piétons. Ce passage, établi aux frais de l'Etat, sera donné gratuitement à la commune qui en assurera l'éclairage et l'entretien.

Nous nous devons de parfaire cet ouvrage réservé aux piétons, en faisant construire à l'une de ses extrémités, au terminus des lignes d'autobus, des lavatories comprenant des W.-C. pour hommes et femmes, des urinoirs, ainsi qu'un local pour la vente des journaux, fleurs, etc.

Depuis 1938, époque à laquelle remontent les travaux de bouleversement de la place Georges-Clemenceau, il n'existe plus de W.-C., ni d'urinoirs sur cette place. Cela ne pouvait durer plus longtemps.

Ce projet de lavatories n'est hélas ! qu'une petite étape vers l'aménagement de la place, aménagement dont la réalisation est difficile.

En effet, si l'on touche à un pavé, l'on se heurte aux Ponts et Chaussées qui font remarquer que les voies nationales sont de leur compétence. Toutefois, s'il s'agit du refuge qui se trouve au milieu de la place, on laisse le soin à la commune de l'entretenir. Notre intention était de faire semer du gazon sur ce refuge, mais nous nous sommes aperçus qu'au moins une fois par mois, les différents services intéressés par les ouvrages qui se trouvent sous la place (eau, gaz, électricité, égouts, etc.), procédaient à des travaux de terrassement pour accéder à ces canalisations. Nous avons donc pris la résolution de mettre tout simplement du gravillon sur ce refuge.

Si l'on veut construire sur cette place en vue de son aménagement, on se heurte, soit aux services d'Urbanisme, soit aux Beaux-Arts.

Si ces services d'Etat établissent un projet, ils ne peuvent le réaliser parce que ni l'Etat, ni la commune ne peuvent le financer et que, n'étant pas rentable, il n'intéresse pas l'initiative privée.

Si au contraire, c'est cette dernière qui présente le projet, il n'est pas accepté parce qu'il n'est pas du goût des services de l'Etat.

Si l'on présente, enfin, un projet comportant un aménagement sommaire, en attendant qu'il soit possible de trouver une solution d'ensemble, on le rejette en prétendant que Saint-Cloud vaut mieux que cela.

Alors, on ne fait rien, les années passent et la place, qui est une des sorties les plus importantes de Paris, est toujours dans un état lamentable. On peut comme cela tourner en rond pendant longtemps.

Il ne faut pas se leurrer ! Si l'initiative privée décide d'entreprendre un projet d'aménagement de cette place, c'est qu'elle compte en tirer profit. Les philanthropes n'existent pas en matière de construction d'immeubles, sans quoi nous ne connaîtrions pas une crise de logement aussi aiguë.

Plusieurs compagnies pétrolières ont présenté des projets intéressants pour aménager le fond de la place, à

condition toutefois qu'il y ait une station-service. Or, on ne veut à aucun prix, en haut lieu, de station-service qui, paraît-il, apporterait une gêne à la circulation.

Nous pensons, au contraire, qu'une station-service bien conçue, sous un immeuble à caractère commercial et d'habitation est réalisable, sans qu'il en résulte un ralentissement de la circulation automobile.

Ce qu'il faut, c'est modifier le système d'écoulement des voitures à la sortie du tunnel, côté Paris, afin précisément d'éviter cette place, qui forme avec sa rampe d'accès et le pont de Saint-Cloud, un étranglement freinant le trafic. La circulation, qui deviendra de plus en plus intense, ne se fera d'une façon normale qu'en reliant directement la sortie du tunnel à Boulogne par un nouveau pont enjambant la caserne Sully et la Seine.

En effet, ce sera le seul moyen d'éviter une aggravation de la situation actuelle qui ne manquera pas de se produire lors de la réalisation prochaine de la grande route prévue entre le pont de Saint-Cloud et le pont de Chateau par la rue Dailly, la rue du Mont-Valérien et Rueil.

Au cours d'un entretien récent que nous avons eu avec M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans son cabinet, quai de Passy, au sujet de l'aménagement de la place Georges-Clemenceau et de la construction de nos immeubles H. L. M., quai Carnot, nous avons pu constater que celui-ci avait des vues identiques aux nôtres et qu'il était lui-même un chaud partisan de ce débouché direct du tunnel sur un nouveau pont, uniquement réservé à la circulation des véhicules empruntant l'autoroute.

**

Revenons à notre projet de lavatories souterrains, nos lecteurs verront la complexité de tout ce qui concerne la place Clemenceau.

Ce projet, voté par le Conseil Municipal, a été transmis à M. le Préfet de Seine-et-Oise, pour l'approbation qu'il était nécessaire d'obtenir, les finances communales étant engagées et la commune étant en tutelle.

M. le Préfet a bien approuvé le projet le 18 avril 1950, mais a fait parvenir, le 20 du même mois, la lettre suivante au Maire :

*« Le Préfet de Seine-et-Oise
à Monsieur le Maire de Saint-Cloud.*

« OBJET : Autoroute de l'Ouest - Construction d'un passage pour piétons sous l'avenue du Palais.

« Je vous transmets par courrier de ce jour, un dossier approuvé concernant la construction d'urinoirs au débouché du passage souterrain, sous la voie d'accès au tunnel de l'autoroute.

« M. le Ministre de l'Education Nationale, Bureau des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, me fait connaître par courrier parvenu ce jour, à l'occasion d'un avis concernant la construction du dit passage souterrain, qu'il serait souhaitable qu'une étude soit entreprise en vue de la construction d'urinoirs » et me soit soumise.

« Il résulte de cette communication que si les Bureaux des Bâtiments Civils n'ont pas été hostiles à la construction des dits urinoirs, il conviendrait de n'entreprendre les travaux qu'avec l'accord du service intéressé.

« Je vous prie, en conséquence, de surseoir à la mise en exécution des travaux jusqu'à ce que vous ayez obtenu cet accord. »

Ainsi donc, rien ne va plus. Nous ne pouvons maintenant exécuter les travaux qu'après avoir obtenu l'accord de M. le Ministre de l'Education Nationale, Bureau des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux. Vous voyez comme c'est simple. Nous nous demandons ce que vient faire l'Education Nationale dans cette affaire.

Si nous avons exécuté les travaux avec l'aide financière de l'Etat ou même si nous avons sollicité un prêt de l'Etat pour le financement, nous comprendrions que ledit Etat intervienne pour s'assurer du bon emploi des fonds mis à la disposition de la commune. Mais ce n'est pas le cas, étant donné que le projet sera entièrement réglé à l'aide de nos ressources propres.

Sans doute, les « Beaux-Arts » estiment-ils que leur intervention est nécessaire pour la construction d'un édicule, même souterrain. Alors, jugez ce que cela peut être lorsqu'il s'agit de réaliser un projet important d'immeubles sur le fond de la place !

Nous ne perdons toutefois pas l'espoir de voir se réaliser un projet comportant à la fois des établissements commerciaux et des locaux d'habitation et qui recevra l'approbation des services précités. Si un tel projet présenté par l'initiative privée, ne devait pas voir le jour, nous prendrions l'affaire à notre compte et nous proposerions la construction d'immeubles H. L. M., les seuls qui aient la chance d'aboutir.

**

Les trois projets dont il vient d'être question, qui ont été chiffrés à 50 millions de francs, seront financés pour les deux premiers par des fonds d'emprunts. Le Conseil a en effet décidé de contracter, d'une part, un emprunt de 15 millions, remboursable en 20 ans pour les travaux de voirie, d'autre part, un emprunt de 30 millions, remboursable en 30 ans, pour les travaux d'égoûts.

Des dépenses de cette importance ne peuvent être incorporées dans les dépenses ordinaires du budget, en raison des charges énormes qu'elles entraîneraient pour les contribuables. Il est indispensable de les répartir dans le temps, d'où la raison de recourir à l'emprunt.

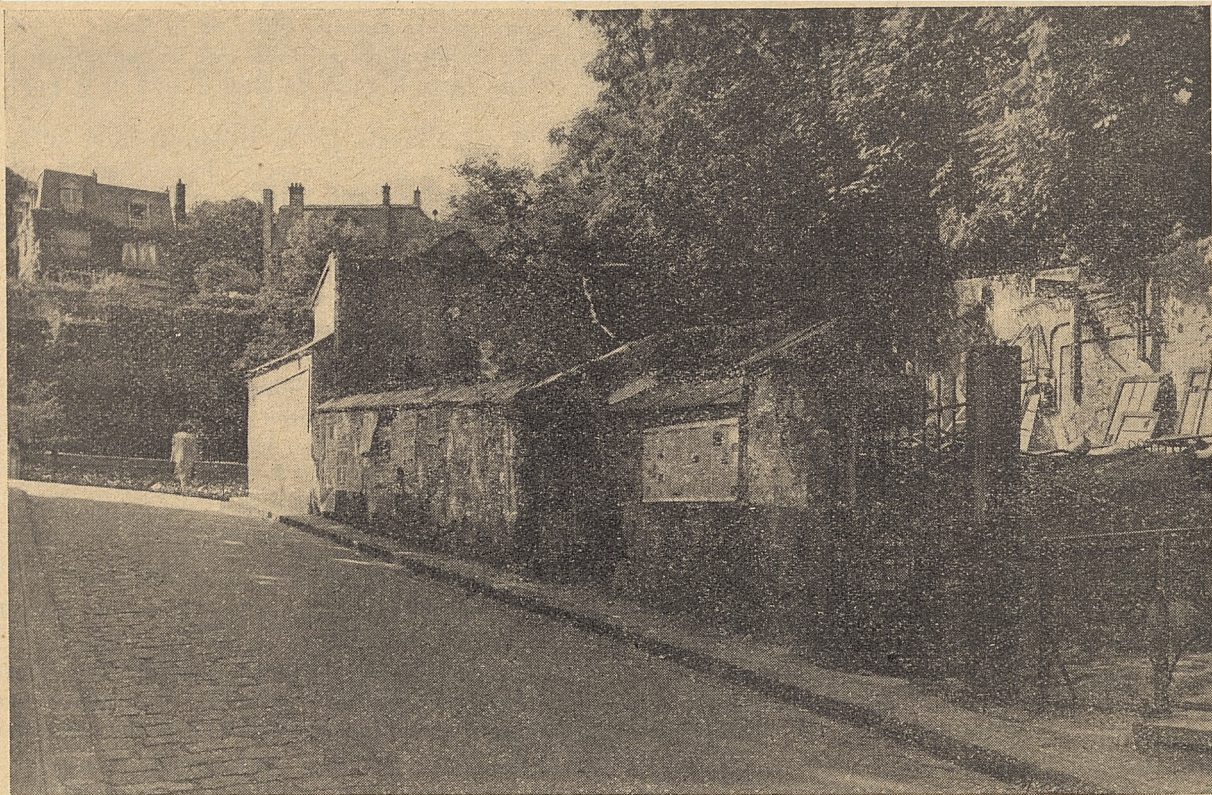
Nous pensons pour le projet d'égoût, obtenir une subvention de l'Etat de l'ordre de 30 à 40 % du montant de la dépense.

Quant au projet de lavatories, place Georges-Clemenceau, qui est en cours de réalisation, et qui est chiffré à 4 millions environ, il sera financé à l'aide de nos fonds disponibles sans aucune charge pour les contribuables.

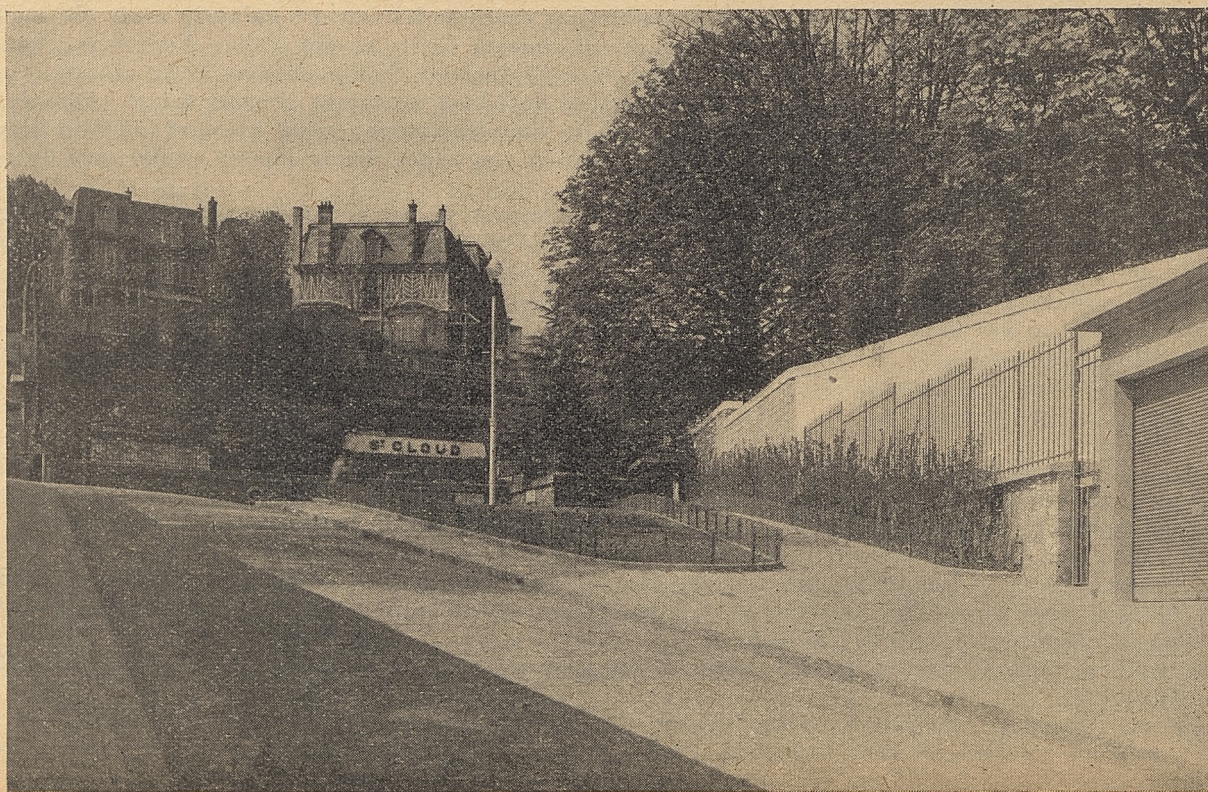
Une Heureuse Opération d'Urbanisme

La rue Charles-Lauer

Avant



La même rue, après



Menaces d'asphyxie

Dans un article intitulé : « Nos libertés communales sont menacées », publié dans notre bulletin n° 33, de mars-avril 1949, nous manifestions notre inquiétude sur l'emprise toujours plus grande de l'Etat, qui retire peu à peu leur autorité et leurs pouvoirs aux maires, comme il retire toute autorité aux conseils municipaux et aux commissions administratives qui gèrent les communes et les hôpitaux.

Le but de ce bulletin étant de renseigner nos administrés sur la vie communale, nous allons donner ci-après une série d'exemples qui démontrent à quel point nos grands services d'Etat compliquent les choses au lieu de les aplanir et les faciliter, comme c'est leur rôle.

Il y a quelque temps, la commission administrative de l'hôpital, dans le but de réaliser des économies et de donner à ses malades des légumes frais de première qualité, décidait d'effectuer ses achats directement aux halles et sur les marchés.

M. le Préfet de Seine-et-Oise, à qui la délibération avait été adressée, fit connaître que cette pièce, soumise à M. le Trésorier-Payeur général, conformément à la réglementation en vigueur, n'avait pas reçu un avis favorable de ce chef de service qui estime que, tout en reconnaissant les avantages du système envisagé, il y a lieu de procéder à des adjudications publiques ou à la passation de marchés dans les limites réglementaires. En conséquence, la délibération fut renvoyée sans être approuvée par M. le Préfet qui pria le président de la commission administrative d'avoir recours à la publicité et à la concurrence.

Il n'est pas besoin de compétence spéciale pour savoir qu'il y a des légumes et des fruits de différentes qualités et l'on sait aussi ce que donnent les adjudicataires qui tirent leurs prix au maximum. Peu importe si les malades en pâtissent, on aura respecté les règlements.

Autre exemple :

Un décret du 13 octobre 1948, n° 48-1600, a interdit le recrutement de tout personnel temporaire auxiliaire ou contractuel mais précisait toutefois que des dérogations pouvaient être accordées aux administrations fonctionnant avec du personnel non titulaire.

Au sujet de ces dérogations, M. le Préfet de Seine-et-Oise donnait, dans une circulaire du 28 mars 1951, les précisions suivantes :

« Etant donné que les collectivités sont amenées à embaucher du personnel, tels que femmes de ménage, manœuvres, cantonniers, etc., dont elles ont un besoin urgent, il convient d'accélérer l'intervention de l'avis des services financiers et de l'arrêté préfectoral.

« En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir joindre à toute demande de dérogation à l'interdiction de recrutement de personnel temporaire, auxiliaire ou contractuel, l'avis de votre receveur municipal sur la nécessité de l'embauchage. Cette mesure permettra d'obtenir très rapidement l'avis du Trésorier-Payeur général et la dérogation à l'interdiction de recruter qui interviendra par arrêté préfectoral. »

Ainsi donc, si une femme de ménage dans les écoles est indisponible pour une raison quelconque, il faudra que le Maire adresse à M. le Préfet une demande de dérogation à l'interdiction de recrutement et qu'il prenne préalablement l'avis du receveur municipal sur la nécessité de l'embauchage.

Nous nous demandons bien de qui on se moque et ce que vient faire le receveur municipal dans cette affaire. En somme, on fait contrôler le maire par un comptable. Il ne suffit pas que le maire affirme qu'il a besoin d'une personne pour remplacer un employé indisponible, il

faut que le comptable dise s'il y a ou non nécessité d'embauchage. C'est tellement drôle que l'on a envie d'en rire. Et pendant ce temps, s'il s'agit de remplacer une femme de service dans les écoles maternelles par exemple, qui va faire le travail ? Le maire sans doute... ou le receveur municipal.

Il est d'ailleurs à peu près certain que lorsque les formalités seront terminées, la personne indisponible aura repris son travail et qu'il ne sera plus nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Autre exemple :

Un décret du 28 août 1949, fait une obligation aux communes, pour toutes locations d'immeubles d'un loyer annuel total supérieur à 50.000 francs, de soumettre l'affaire au Préfet, afin que celui-ci consulte la commission départementale de contrôle des opérations immobilières, de même que doit être consulté le service départemental des Domaines.

Pour nous conformer à ces dispositions, en ce qui concerne le renouvellement de bail pour l'immeuble, sis, 3, rue Gounod, où sont installées des classes du lycée de jeunes filles et des organisations syndicales, nous avons demandé à M. le Préfet, le 24 février 1950, de nous faire connaître l'avis du service départemental des Domaines sur le prix réclamé par le propriétaire.

Ce n'est que le 6 juin, soit quatre mois après, que nous avons eu connaissance de l'avis du service départemental des Domaines qui était d'accord pour accepter le prix réclamé.

Le conseil délibéra sur la question le 12 juillet 1950. Mais le dossier ne fut toutefois déposé à la Préfecture pour approbation, que dans le courant décembre 1950, en raison des difficultés rencontrées avec le propriétaire pour l'établissement du bail.

En février 1951, ne voyant toujours pas revenir le dossier, le maire demandait à M. le Préfet où en était la question. Celui-ci répondait, le 20 février, que le dossier n'avait pu être soumis à la commission départementale des opérations immobilières, parce qu'il manquait l'avis du service départemental de l'Urbanisme et l'avis de M. l'Inspecteur d'Académie.

Nous n'avons pas manqué de manifester notre surprise à M. le Préfet en lui faisant remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une affaire nouvelle mais bien de la reconduction pure et simple d'un état de choses qui dure depuis plusieurs années.

Le 10 avril 1951, M. le Préfet nous communiquait enfin l'avis de la commission de contrôle des opérations immobilières et approuvait le dossier.

Tout cela pour renouveler un bail.

Le propriétaire nous a fait part de son très vif mécontentement. Nous nous y attendions.

Autre exemple :

L'exiguité des locaux à la maternité de l'hôpital a maintes fois attiré l'attention de la commission administrative.

Soucieuse de la situation, tant au point de vue social qu'au point de vue médical, la commission administrative des établissements, dans ses séances des 3 février 1947 et 1^{er} avril 1947, décidait de créer une maternité nouvelle et d'acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, une propriété sise 5, rue Gaston-Latouche, située si près de l'hôpital, qu'elle pourrait au besoin être reliée à celui-ci par un passage.

La procédure fut donc engagée en 1947 (mise à l'enquête du projet en vue de la déclaration d'utilité publique, etc.). Aucun accord amiable n'ayant pu intervenir et des observations ayant été présentées au cours de l'enquête, le dossier fut transmis par M. le Préfet de Seine-et-Oise aux ministres intéressés, lesquels reconnaissant la nécessité de créer à Saint-Cloud une mater-

nité nouvelle, faisaient déclarer le projet d'utilité publique par décret, en date du 4 juin 1949.

Il est stipulé dans le décret :

- 1° Qu'a été déclarée d'utilité publique, l'acquisition par l'hôpital-hospice de Saint-Cloud, d'immeubles sis sur son territoire, 5, rue Gaston-La-Touche, en vue du transfert de la maternité et du service de consultations prénatales;
- 2° Que la présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans, à compter de la date du présent décret.

Nous pensions que l'administration préfectorale, à la suite de ce décret, transmettrait le projet, comme le prévoit un décret-loi du 8 août 1935, à M. le Président du Tribunal Civil de Versailles, afin que celui-ci rendît une ordonnance d'expropriation. Il n'en fut rien; ladite administration, prenant comme prétexte qu'un décret du 28 août 1949 avait modifié le décret du 2 novembre 1945, relatif au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics et d'intérêts publics, sur lequel s'étaient appuyés les ministres pour déclarer le projet d'utilité publique, remit tout en question. Le dossier fut transmis à nouveau au Ministère de la Santé publique et ce n'est qu'à la suite de nombreuses démarches que l'on obtint qu'il fût enfin transmis au Président du Tribunal Civil de Versailles, lequel vient de rendre son ordonnance d'expropriation.

Résultat : près de deux années de perdues pendant lesquelles les mamans n'ont pu bénéficier à la maternité de l'hôpital des conditions de confort qu'elles auraient eues dans le nouvel immeuble. Perte pour l'hôpital d'un certain nombre de millions : le prix des immeubles et le coût des travaux d'aménagement ne sont en effet plus les mêmes.

..

Nous pourrions donner d'autres exemples, mais nous nous en tiendrons là, estimant que les faits que nous venons de signaler suffisent amplement à démontrer que l'emprise de l'Etat sur les actes des collectivités locales est des plus préjudiciables à leurs intérêts et risque de les paralyser complètement. Si cela continue, les maires et les administrateurs locaux n'auront plus aucune raison d'être. Et pourtant, il est dit à l'article 87 de la Constitution de la République Française, du 27 octobre 1946, que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel !

Lorsqu'on fréquente les ministères et que l'on côtoie ceux qui les dirigent, on s'aperçoit vite que, de même que les maires, ils rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur pouvoir et que, si leur autorité est incontestée, les décisions qu'ils prennent ne sont pas toujours suivies d'effet.

C'est que le pays obéit à une machinerie administrative, de plus en plus lourde, de plus en plus compliquée, de plus en plus inefficace, de plus en plus irresponsable et surtout de plus en plus coûteuse.

Cette énorme machinerie est au service du dirigisme et de l'étatisme.

Comme consolation, l'on nous dit que ce sont des maladies mondiales.

On pouvait quand même espérer que notre chère France serait moins stupide que les autres nations.

Dans ces conditions, il pourrait ne rester aux Français qu'une alternative : soit — comme l'a écrit Georges DUHAMEL — « Serrez les dents, serrer les poings et ruminer au long du jour la même pensée furieuse : qu'a-t-on fait, oui qu'a-t-on fait de ce peuple dont on a dit longtemps qu'il était l'un des plus intelligents du monde ? » Ou bien — comme l'a dit autrefois BEAUMARCHAIS — « Hâtons-nous de rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer ».

Cependant, tant qu'il y aura une possibilité de résister à ce danger envahissant, nous lutterons de toutes nos forces, conscients de servir utilement les intérêts dont nos concitoyens nous ont chargés.

L'Autoroute de l'Ouest

Une conférence à la Préfecture de Seine-et-Oise

L'autoroute de l'Ouest et le développement phénoménal de sa circulation ne sont pas que pour la Municipalité de Saint-Cloud un sujet d'inquiétude.

Nous signalons à nos lecteurs qu'un décret de M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme est paru au *Journal Officiel* du 8 mars 1951. Ce décret n° 51-294, du 3 mars 1951, porte réglementation de la circulation sur l'autoroute de l'Ouest. Il est trop long pour que nous le publions.

..

M. AMADE, directeur de cabinet de M. le Préfet de Seine-et-Oise, a réuni, en son cabinet, le 27 avril, une commission chargée d'améliorer la circulation sur l'autoroute et de prévenir les embouteillages qui surviennent presque chaque dimanche en fin d'après-midi, à l'heure où tous les véhicules regagnent Paris.

Il intéressera nos lecteurs de savoir que, outre les services de gendarmerie, de police mobile, de police de la route, M. de BUFFEVENT, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et ses adjoints, M. LEGRAND et M. VERNON, M. ROYNEAU, commissaire central à Versailles, M. le Commissaire de police de Boulogne, M. le Commissaire de police de Saint-Cloud, M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud et M. MONSEL, son adjoint, assistaient à cette réunion.

Il a été décidé, pour coordonner les différentes forces de police chargées de la circulation sur toute la longueur des deux branches et du tronc commun de l'autoroute, qu'un des quatre commissaires de police de Saint-Cloud, Rueil, Chaville et Sèvres, serait, à tour de rôle, chargé du commandement de la circulation, les samedis, dimanches et jours fériés.

Grâce à un système ultra moderne de transmission, le poste de commandement situé en haut de l'avenue du Palais, dans les nouveaux locaux de l'autoroute, organisera le « dispatching » de la circulation, c'est-à-dire que lorsque l'on sera prévenu qu'un bouchon de circulation se forme aux alentours du pont de Saint-Cloud, les services de police dévieront pendant quelques minutes sur les voies secondaires les voitures décidées à prendre l'autoroute, de façon à répartir sur les trois ponts de Neuilly, Suresnes et Sèvres, le trop plein de la circulation, faisant ainsi gagner du temps à tous les automobilistes.

Ce sera là pour les services de police, un rôle délicat, mais nul doute qu'avec un peu d'entraînement, ils n'arrivent à un résultat intéressant.

Les embouteillages de la place Georges-Clemenceau proviennent en grande partie d'un excès de circulation venant de la rue Dailly. Les forces de police placées le dimanche au rond-point Magenta, détourneront, quand besoin sera et quand la place Clemenceau sera signalée comme trop encombrée, la circulation des autos venant de Versailles par la nationale 185 et de Garches, sur Suresnes.

Ces mesures exceptionnelles ne seront prises que pour les heures d'affluence des jours fériés.

Nous sommes persuadés que les habitants de Saint-Cloud se plieront avec autant de bonne grâce que les Parisiens à ces exigences nouvelles de la circulation. Qu'ils sachent que le dimanche 22 avril, plus de 33.000 véhicules sont passés sous le tunnel de l'autoroute de Saint-Cloud. Ce chiffre est en augmentation de plus

de 25 % sur la plus grosse journée de circulation de l'année 1950.

Une autre mesure est envisagée et M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise a été chargé par la commission de prendre à cet effet contact avec les dirigeants de la R. A. T. P. Il s'agit de faire en sorte qu'aucun autobus ne coupe la circulation de l'autoroute sur la place Clemenceau.

La chose est d'ailleurs réalisable sans que les usagers en souffrent. Il s'agira :

- 1° De faire emprunter le passage souterrain le long de la Seine aux autobus de la ligne 175;
- 2° D'instaurer un sens unique les dimanches et jours fériés, aux heures de pointe, pour les autobus venant de la Porte de Saint-Cloud, ceux-ci, au lieu de prendre à l'aller comme au retour, l'avenue de la Reine, à Boulogne, prendront pour aller à Saint-Cloud l'avenue Edouard-Vaillant, traverseront la Seine au Pont de Sèvres, longeront le parc de Saint-Cloud et déposeront leurs voyageurs place Clemenceau, au stationnement habituel de cette ligne. Pour repartir en direction de la Porte de Saint-Cloud, ils prendront l'itinéraire normal. Ils n'auront donc, en aucun cas, à couper le sens de la circulation.

Il est à espérer que cette demande, parfaitement raisonnable, sera agréée.

On conviendra, après tout ce qui vient d'être dit au sujet de l'autoroute, que le projet d'un pont supplémentaire au sortir du tunnel et reliant celui-ci au rond-point de la Reine, à Boulogne, ne sera pas un luxe, le jour prochain où le tunnel de l'autoroute devra débiter plus de 50.000 véhicules dans une journée !

Au sujet du Prolongement jusqu'au Pont de Sèvres de la ligne d'Autobus 175

Dans sa séance du 30 janvier 1951, le Conseil Municipal émettait le vœu suivant :

- « Le Conseil,
« Considérant :
- « 1° Que Saint-Cloud est séparé de Sèvres, chef-lieu de canton, par le Domaine National qui constitue un obstacle pratiquement insurmontable pendant la mauvaise saison;
 - « 2° Que la station Sèvres-Ville-d'Avray de la ligne Paris (Saint-Lazare) à Versailles est fort éloignée du centre administratif du canton;
 - « 3° Que de nombreux travailleurs, occupés dans les usines de Billancourt et habitant Saint-Cloud, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, etc., ne disposent, comme moyen de transport, à partir du pont de Saint-Cloud, que des trop rares autocars de la ligne Rueil-Pont de Sèvres;
 - « 4° L'intérêt que présenterait pour de nombreux Clodoaldiens, l'accès au réseau métropolitain à la station « Pont de Sèvres »;
 - « 5° Que plusieurs élèves fréquentant le lycée de jeunes filles de Sèvres, ne disposent d'aucun moyen de transport pratique;
« Emet le vœu que la ligne d'autobus n° 175, Asnières-Saint-Cloud, soit prolongée jusqu'au Pont de Sèvres.
« Et prie Monsieur le Maire de transmettre ce vœu « à la Direction de la R. A. T. P. et aux autorités « compétentes. »

En réponse à ce vœu qui lui a été transmis dans le courant de février 1951, M. le Préfet de Seine-et-Oise a fait parvenir la lettre suivante :

Versailles, le 10 Mars 1951.
Le Préfet de Seine-et-Oise
à Monsieur le Maire de Saint-Cloud.

LIGNE D'AUTOBUS N° 175

PROLONGEMENT JUSQU'AU PONT DE SÈVRES

Au cours de sa séance du 30 janvier dernier, le Conseil Municipal a émis un vœu tendant à obtenir le prolongement de la ligne d'autobus n° 175, « Asnières-Pont de Saint-Cloud », jusqu'au Pont de Sèvres.

Un vœu identique, émis par le Conseil Municipal de Sèvres, au cours de sa séance du 13 septembre dernier, a été, par mes soins, transmis à M. le Président de l'Office Régional des Transports Parisiens, en lui demandant de me tenir informé de la suite susceptible de lui être réservée.

De la réponse qui m'a été adressée le 4 décembre, il ressort que, dans sa séance du 28 mars 1950, le Comité consultatif technique de l'Office Régional des Transports Parisiens, avait étudié la possibilité de prolonger quelques services jusqu'au Pont de Sèvres, aux heures d'arrivée et de départ des ouvriers des usines Renault. Mais il est résulté, aussi bien des comptages effectués que des renseignements donnés par la Régie Renault, que cette mesure ne s'imposait pas. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée générale de l'Office Régional des Transports Parisiens, dans sa séance du 24 avril 1950, n'a pas retenu cette opération.

Je vous prie de vouloir bien porter ces indications à la connaissance du Conseil Municipal.

..

Nous regrettons vivement que les autorités responsables n'aient pas cru devoir prendre ce vœu en considération car nous persistons à penser que le prolongement de cette ligne d'autobus jusqu'au Pont de Sèvres présente un intérêt certain pour la population.

Au moment de mettre le présent bulletin sous presse, nous recevons au sujet des requêtes formulées par le Conseil Municipal, concernant le prolongement des lignes 52, 72 et 175, la lettre suivante du Président de l'Office Régional des Transports Parisiens :

OFFICE RÉGIONAL DES TRANSPORTS PARIISIENS

Paris, le 27 Avril 1951.

Monsieur le Maire de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

MONSIEUR LE MAIRE,

Par lettre du 19 avril 1951, M. le Directeur Général de la R. A. T. P. m'a transmis copie de la lettre que vous lui aviez adressée et des deux délibérations qui l'accompagnaient, tendant au prolongement de la ligne n° 175 jusqu'au Pont de Sèvres et de l'une des lignes 52 et 72 à la place Magenta, à Saint-Cloud.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la R. A. T. P. a émis des avis défavorables sur vos suggestions pour les motifs suivants :

1° Prolongement de la ligne n° 175 au Pont de Sèvres :

La liaison entre les ponts de Saint-Cloud et de Sèvres est actuellement assurée, aux heures d'entrée et de sortie des établissements industriels, tous les jours ouvrables, par la ligne S. N. C. F. Paris-Saint-Lazare-Puteaux-Issy-Plaine, et le service d'autobus « Rueil-Boulogne (place Jules-Guesde) », exploité par la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles.

Le prolongement demandé nous paraît d'autant moins s'imposer que l'accroissement des dépenses d'exploitation qui en résulterait, ne serait pas compensé par l'apport de recettes nouvelles équivalentes, en raison de la faiblesse des éléments de trafic;

2° Prolongement des lignes n°s 52 ou 72 jusqu'à la place Magenta, à Saint-Cloud :

Indépendamment de la ligne S. N. C. F. sus-désignée, cette localité est desservie à la gare de Saint-Cloud-Montretout, par des trains directs et omnibus partant de la gare Saint-Lazare, à intervalles moyens de 5 à 15 minutes dans l'ensemble de la journée.

Les caractéristiques très différentes du trafic sur le prolongement sollicité et sur l'itinéraire actuel des lignes n°s 52 ou 72, rendraient malaisé un dosage satisfaisant des services dans les limites de ces parcours.

Il est à noter, par ailleurs, que le trajet à la fois très accidenté et sinueux, que les autobus devraient emprunter dans Saint-Cloud, comporterait de sérieuses difficultés, particulièrement en cas de mauvais temps.

Pour toutes ces raisons, le prolongement suggéré ne nous paraît pas souhaitable.

Néanmoins, je tiens à vous donner l'assurance que ces diverses questions seront reprises par l'Office Régional, lors de l'étude prochaine de la révision du plan des besoins de transports.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président de l'Office,
Signé : P. RUAIS.

Mise au point au sujet des Courses Cyclistes

Le journal *L'Equipe*, du 23 mars 1951, signalait, dans un article, que la Municipalité de Saint-Cloud s'opposant au passage dans Saint-Cloud de l'épreuve cycliste « Le Critérium National » qui devait avoir lieu le dimanche 25 mars 1951, les coureurs passeraient par Ville-d'Avray et par Sèvres. Le journal *Paris-Presse-L'Intransigeant*, du 24 mars, précisait que le Maire de Saint-Cloud avait interdit le passage de cette épreuve dans Saint-Cloud et que pour cette raison, les coureurs ne passeraient pas par Saint-Cloud.

Plusieurs de nos concitoyens ayant vivement protesté au sujet de la position prise par le Maire et la Municipalité, nous croyons nécessaire de faire une mise au point et de publier ci-après la lettre qui a été adressée à ce sujet à M. le Préfet de Seine-et-Oise :

Saint-Cloud, le 5 Avril 1951.
Le Maire de Saint-Cloud
à Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.
Cabinet. Versailles.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai relevé dans différents journaux (*L'Equipe-Elans*, du vendredi 23 mars et *Paris-Presse-L'Intransigeant*, du samedi 24 mars 1951), que la Municipalité de Saint-Cloud s'opposait au passage dans la commune de l'épreuve cycliste « Le Critérium National », qui devait avoir lieu le dimanche 25 mars 1951.

N'ayant été saisi par qui que ce soit d'aucune demande au sujet de cette course cycliste en ce qui concerne la traversée de Saint-Cloud, j'ai vivement protesté auprès des directeurs des journaux sus-visés contre leurs articles tendancieux à l'égard de la Municipalité et j'ai demandé qu'une rectification soit faite dans ces journaux.

M. le Directeur du journal *L'Equipe* m'informe qu'il a fait paraître la rectification demandée dans son journal du jeudi 29 mars et me signale que ce sont les services de la Préfecture de Seine-et-Oise qui, par une communication téléphonique du 21 mars, ont signalé à son journal que la Municipalité s'opposait au passage de la course sur la place Georges-Clemenceau et sur le pont de Saint-Cloud.

Je suis surpris, alors que vos services ne m'ont rien demandé au sujet de cette course, qu'ils aient cru bon de se retrancher derrière la Municipalité; il était pourtant facile de dire que c'était la Préfecture, sur l'avis défavorable du Commissaire de police de Saint-Cloud, qui s'y opposait.

Cette affaire ayant eu sur le plan local des répercussions de nature à porter préjudice à la Municipalité, je vous serais reconnaissant de vouloir bien donner des instructions à vos services pour qu'à l'avenir, pareil fait de se renouvelle pas.

Je sais que les services de police sont hostiles au passage des courses cyclistes dans Saint-Cloud, pour des raisons de circulation sur la place Georges-Clemenceau, mais cela est leur affaire et non la mienne, ni celle de la Municipalité, car — tout en reconnaissant que le service d'ordre est assez difficile à assurer — nous pensons qu'aux heures creuses de la circulation, il est parfaitement possible, sans pour cela causer une trop grande perturbation, de faire passer des courses cyclistes sur la place Georges-Clemenceau et le pont de Saint-Cloud.

Le Maire,
F. CHAVETON.

Nous tenons bien à préciser que nous sommes toujours favorables au passage des courses cyclistes dans Saint-Cloud et le Conseil municipal, tout entier, est de notre avis, puisqu'aussi bien dans sa séance du 9 avril 1951, il accordait une participation financière de la ville de 10.000 francs pour le passage de l'épreuve cycliste « Le Tour de France », à Saint-Cloud et émettait le vœu suivant :

« Le Conseil, dans l'intérêt du commerce local et dans un but de propagande touristique, émet le vœu que les grandes courses cyclistes continuent comme par le passé, à traverser la ville; qu'en conséquence, toutes dispositions soient prises par les services de police pour assurer la sécurité de la circulation et celle de la population. »

Coût du Bulletin Municipal

Au cours de la séance du Conseil Municipal, du 30 janvier 1951, M. le Maire, répondant à une question posée par un des membres des groupes de la minorité, au sujet du coût du *Bulletin Municipal*, indiquait que la dépense, en 1950, était de 450.000 francs, mais que toutes précisions seraient données par la voie du *Bulletin*.

Voici donc ce qu'a coûté le *Bulletin Municipal*, en 1950 :

Frais d'impression.....	472.685 »
Clichés et graphiques.....	2.485 »
Bandes pour l'expédition.....	2.820 »
Frais d'expédition.....	3.276 »

Au total..... 481.266 »
Soit 27 fr. 30 par habitant pour l'année 1950.

Le Repas de l'Amitié

La tradition veut que, chaque année, la Municipalité et le Conseil Municipal offrent à tous les Clodoaldiens de 65 ans et plus, une journée de réjouissances qui est toujours impatiemment attendue.

Cette journée de fête eut lieu le dimanche 8 avril et, bien avant l'heure fixée pour le repas, les invités arrivaient nombreux à la Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert, où 400 couverts étaient dressés attendant les convives.

Les organisateurs avaient bien fait les choses et un repas copieux et succulent fut servi par tout un personnel bénévole et souriant, composé des membres de la section locale de la Croix Rouge, auxquels s'étaient jointes quelques jeunes filles du cours d'enseignement ménager, les assistantes scolaires et le personnel du service social de la mairie, ainsi que plusieurs dames dévouées.

L'ambiance était gaie, cordiale et sympathique. Les conversations animées et fraternelles entre tous les « Anciens » de toutes classes sociales groupés, sans distinction, autour des tables.

Après le café et les liqueurs, une partie de concert permit d'applaudir LAURE DIANA et sa compagnie, dans un programme de chansons 1900, qui rappelait à tous l'époque heureuse de la jeunesse.

A côté de M. CHAVETON, maire, avaient pris place les deux doyens, Mme Jules PELTIER (92 ans), et M. LEPAGE (87 ans), ainsi que M. PUJOL, sénateur; M. DEVÈZE, conseiller général; les adjoints, MM. MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, de nombreux conseillers municipaux; Mme LORRAIN, présidente du Parrainage; M. le Général TOURNOUX, M. ANTONAT et plusieurs personnalités clodoaldiennes.

Le repas commença à 12 h. 30, tout de suite après une courte allocution de bienvenue de M. ROLLIN, maire adjoint.

A la fin du repas, M. CHAVETON, en quelques mots, remercia comme il convenait, tous ceux qui, au prix d'un immense dévouement, avaient permis la réalisation de cette fête, particulièrement M. DUCROS, conseiller municipal; MM. HOUET et MAILLET, président et vice-président de la Croix Rouge; M. BONNIFAUD, secrétaire général; M. BAUDRY, secrétaire général adjoint de la mairie et M. NEVEU, directeur des services techniques.

Il salua M. René MICHAS, ancien habitant de Saint-Cloud, dont la mère, Mme MICHAS, a été de nombreuses années, directrice de l'école publique du Centre.

Il appela ensuite auprès de lui M. LOUVET et lui remit solennellement, aux applaudissements de toute la salle, la croix d'Officier du Mérite Social, distinction

bien méritée par toute une vie de dévouement au service de tous.

M. PUJOL rappela tout ce que l'on doit aux « Ancien » et la sollicitude que doivent manifester à leur égard le Parlement et le Gouvernement.

Une fois le concert terminé, tables et chaises furent, en un tournemain, repoussées contre les murs et commença le bal au cours duquel se succédèrent polkas, mazurkas, scottishs, valse, pas de quatre, pas des patineurs, où notre sympathique concitoyen, M. ANDRÉ, administrateur du Bureau de Bienfaisance, en même temps que professeur de danse, donnait la mesure en entraînant les couples qui n'étaient peut-être pas aussi souples et agiles qu'autrefois, mais heureux cependant et joyeux.

Des rondes, auxquelles prirent part jeunes et... « moins jeunes », terminèrent gaiement et dans un magnifique entrain, une journée qui laissera un bien agréable souvenir dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui y participèrent.

Ajoutons qu'un colis a été remis au domicile de tous ceux qui, pour une cause quelconque, n'ont pu se déplacer et que les pensionnaires de la Maison Lelégard n'ont pas été oubliés et ont eu leur part de réjouissances.

LA FÊTE DE MAI

La traditionnelle « Fête de Mai » bat son plein dans la grande allée du Bas-Parc.

Inaugurée le samedi 28 avril par la Municipalité, il faut espérer que le soleil lui sera favorable et que le Comité des Fêtes de Mai, dont le président est M. ARMAND, verra ses efforts couronnés de succès. C'est le vœu que nous formons.

FÊTE DES MÈRES

La Fête des Mères sera, cette année, solennellement célébrée le dimanche 27 mai.

Toutes les mamans, titulaires de la Médaille de la Famille Française, sont invitées à prendre part à une grande réunion qui aura lieu à la Salle des Fêtes Municipale, à 15 heures.

Après la remise des médailles aux mamans, à qui elle est attribuée cette année, une partie artistique est prévue qui, nous l'espérons, donnera pleine satisfaction.

PROMENADE DU MUGUET

Comme chaque année, une promenade en autocar est en voie d'organisation dans le but d'aller, le dimanche 20 mai, cueillir le muguet dans les bois du château de Charbonnière.

Tous les Clodoaldiens sont cordialement invités à prendre part à cette sortie, toujours pleinement fraternelle et, pour peu que le soleil consente à être de la partie, nous pouvons garantir à tous les participants qu'ils ne regretteront pas leur journée.

Le départ de Saint-Cloud, place de la Mairie, est fixé à 7 heures et, par la vallée de Chevreuse, la caravane gagnera Orléans où un arrêt est prévu, qui permettra un rapide coup d'œil sur la ville.

L'arrivée au château municipal de Charbonnière aura lieu vers 11 heures; chaque famille et groupe d'amis s'installeront sous les magnifiques ombrages pour déguster les provisions apportées. En cas de mauvais temps, les salles du château seront à la disposition des voyageurs.

Le départ des cars pour le retour aura lieu vers 17 heures, pour qu'on puisse être rentré à Saint-Cloud vers 20 h. 30 environ.

Le prix du voyage est fixé à 620 francs par personne et devra être versé au moment de l'inscription (Mairie, 2^e bureau), au plus tard le 12 mai.

(On trouvera sur place : pain, vin, bière, pâtisserie).

À propos du Sargent Lawrence Kelly

Des Clodoaldiens reçoivent la Médaille de la Schroeder Foundation

La Schroeder Foundation est un organisme international dont le siège est à Saint-Louis (Missouri-U.S.A.). Le but de cette fondation est de favoriser la paix et l'entente entre les peuples.

Les membres du Comité du Kelly Memorial, présidé par Mlle Marcelle THOMAS, ont reçu la Médaille de la fondation des mains du grand Américain, Citoyen d'honneur de Versailles, WARRINGTON DAWSON, grand mutilé de la guerre 1914-1918, diplomate et homme de lettres, au cours d'une cérémonie émouvante qui eut lieu le samedi 28 avril 1951, au domicile de ce dernier, 2, rue de la Paroisse, à Versailles.

La Médaille a été remise à Mlle Marcelle THOMAS, à la princesse Marie BONAPARTE, à M. A. CHEVRILLON, à M. Florent SCHMITT, à Mme Emile HENRIOT-GOUNOD, à Mme la Comtesse DROUOT, qui sont Clodoaldiens; elle a été, en outre, attribuée à M. A. SIEGFRIED, à Mme COLETTE, à Mme Tournon-Branly, au professeur POLOWSKI, à M. Paul LANDOWSKI.

La ville de Saint-Cloud était représentée par son maire, M. F. CHAVETON.

Nous sommes heureux de voir honorer à nouveau la mémoire du sergent L. KELLY, auquel la ville de Saint-Cloud a dédié un stade.

Nous adressons nos très vives félicitations aux récipiendaires et nous sommes heureux de constater que la visite faite en 1947, à Saint-Cloud-Minnesota et la dédicace du stade à la mémoire du sergent KELLY sont bien dans l'esprit de la Fondation Schroeder.

Bibliothèque Municipale

Voici quelques-unes des nouveautés acquises ces derniers temps :

Volpone, Violation de Frontières, de Jules ROMAINS.
N'importe qui peut faire n'importe quoi, de B. Mac DONALD.

Terra Magan, de J. KNITTEL.
La Française et la France, de GIRAUDOUX.
La Caractériologie, de PALMADE.
Psychologie de l'Enfant, de CÉSARI.
Les Grandes Philosophies, de DUCASSÉ.
Deux Cœurs de Femmes, Divine Maîtresse, de SLAUGHTER.

La Graphologie, de HERTZ.
Histoire de la Révolution Russe, de TROTSKY.
Le P.C. Français dans la drôle de Guerre, de ROSSI.
Archives Secrètes de la Wilhelmstrasse.
Regards sur l'Anapurna, de M. HERZOG.
45° à l'Ombre, Cour d'Assises, de SIMENON.
Z 33, de OPPENHEIM.
Crimes à Vendre, de STEEMAN.
Le Meurtre de R. Ackroyd, de A. CHRISTIE.
Un petit Garçon Perdu, de LASKI.
Cap sur l'Afrique, de LEFEBVRE et TRANN.
Par Monts et par Vaux, de R. HARDOUIN.
Etc., etc. ∴

Mme LORRAIN, bien connue par son activité en faveur des vieillards, vient de faire don à la bibliothèque de 16 volumes et de nombreuses publications (*Sélection, Constellation*, etc.), qui sont à la disposition des abonnés.

Tous nos remerciements à notre concitoyenne pour ce deuxième don.

CINÉMA ÉDUCATIF

Les séances du cinéma éducatif pour les enfants de toutes nos écoles se poursuivent avec succès à la Salle des Fêtes, rue Hébert, au rythme de deux séances par mois (l'une réservée aux garçons et l'autre aux filles).

Elles réunissent une moyenne de 3 à 400 élèves, auxquels se joignent un nombre croissant d'adultes.

En plus des films instructifs, sont projetés des films attrayants.

Les prochaines séances auront lieu :

En mai : les jeudis 17 (garçons) et 24 (filles).

En juin : les jeudis 14 (garçons) et 21 (filles).

Elles reprendront en octobre 1951.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE SAINT-CLOUD

Dans un précédent numéro du *Bulletin Municipal*, nous avons signalé le projet formé par quelques Clodoaldiens, de constituer une Société de musique de chambre à Saint-Cloud.

Nous en rappelons l'objet : organiser des concerts de musique de chambre, en liaison avec la Société des Amis de la Musique de Chambre, récemment fondée à Paris; si possible, instituer un prix annuel destiné à récompenser la meilleure œuvre de musique de chambre composée dans l'année.

D'autres projets sont aussi formés, sur lesquels des précisions seront données ultérieurement.

Les adhésions commencent à parvenir à un rythme assez régulier et il serait intéressant que les 200 adhésions indispensables pour pouvoir donner à la Société une base financière solide, fussent réunies avant les vacances, de telle sorte que le concert inaugural ait lieu après la rentrée.

Nous faisons donc appel à tous les Clodoaldiens, amis de la musique, pour qu'ils envoient leur adhésion de principe à M. Robert COLLET, 6, rue Laval, à Saint-Cloud.

Cette adhésion ne sera définitive que lorsque la Société aura été constituée.

Nous rappelons enfin que cette Société n'aura aucun but lucratif et qu'elle se proposera exclusivement de servir à la fois la musique et le prestige de Saint-Cloud qui nous est si cher.

INFORMATIONS DIVERSES

PERMIS DE CONDUIRE Frais afférents à sa délivrance

Toute demande tendant à subir les épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire entraîne strictement et uniquement pour son signataire le paiement des taxes ou frais ci-après :

1° 480 francs (payables en espèces au guichet des automobiles de la Préfecture ou par mandat-poste, à l'exclusion de tout autre mode de paiement), montant de la taxe afférente au permis de conduire proprement dit. Il s'agit là d'une taxe unique qui, s'il en est besoin et par voie d'extension, s'applique à l'ensemble des permis : motocyclette, V. A., poids lourds, transports en commun;

2° 140 francs (en timbres fiscaux à apposer sur la demande) par catégorie de permis demandé : motocyclette, V. A., poids lourds, transports en commun;

3° Enveloppe timbrée à 15 francs aux nom et adresse du candidat pour sa convocation à subir les épreuves;

4° Enveloppe timbrée à 50 francs (à moins que le permis obtenu ne soit directement retiré aux guichets du service) pour envoi du permis par lettre recommandée.

En cas d'insuccès aux épreuves du premier examen du permis de conduire, les taxes et frais à engager, par les candidats, se limitent strictement aux sommes indiquées ci-dessus sous les rubriques 2, 3 et 4, la taxe de 480 francs étant acquittée une fois pour toutes.

Liste Électorale

Rectifications opérées depuis 1946

Nombre d'électeurs et d'électrices à Saint-Cloud
au 22 septembre 1946..... 10.703

Révision 1947

Inscrits au 22 septembre 1946..... 10.703
Additions 438
Radiations 225

Total au 4 février 1947..... 10.916

Révision 1948

Inscrits au 4 février 1947..... 10.916
Additions 850
Radiations 490

Total au 31 mars 1948..... 11.276

Révision 1949

Inscrits au 31 mars 1948..... 11.276
Additions 429
Radiations 383

Total au 31 mars 1949..... 11.322

Révision 1950

Inscrits au 31 mars 1949..... 11.322
Additions 502
Radiations 409

Total au 31 mars 1950..... 11.415

Révision 1951

Inscrits au 31 mars 1950..... 11.415
Additions 786
Radiations 547

Total au 31 mars 1951..... 11.654

● Les activités sportives à Saint-Cloud ●

La Société Municipale « La Clodo »

Nous pouvons constater la place considérable prise par le sport dans la vie moderne : il s'agit non seulement des pratiquants, mais des foules que le spectacle sportif attire. Le sport a ses vedettes, certains les appellent des héros, il a sa presse et on parle d'une littérature sportive. Le sport a été utilisé à des fins politiques dans les pays totalitaires. Il est resté dans les nations démocratiques un jeu, une occasion de prendre conscience de son corps et de se dépenser au grand air. Il est donc logique d'admettre que le sport fait partie des valeurs et des techniques qui caractérisent la vie de notre civilisation et nous admettrons aussi, si notre société est logique, qu'elle doit faire une place importante à la pratique du sport dans son système d'éducation physique obligatoire. Si les résultats recherchés ne sont pas toujours obtenus, c'est quelquefois la faute des parents qui se font complices d'absences injustifiées et aussi le manque d'installations. Il faut donc lutter contre l'absentéisme et développer l'équipement sportif des établissements scolaires.

Mais comment faire pratiquer le sport aux garçons et aux filles qui ne vont plus à l'école ? Le club est le premier cadre qui s'offre. C'est pour cela que la Municipalité de Saint-Cloud s'est efforcée de faire revivre la vieille société « La Clodo » et si vous avez un dimanche de libre, nous vous conseillons d'aller vous promener

soit au stade Kelly, à Montretout, soit au stade de la Porte Jaune où, malgré bien des difficultés, nous avons pu aménager un terrain de foot-ball. Sur ces deux stades, vous pourrez voir une jeunesse active et saine qui pratique ses sports favoris.

En encourageant la Société « La Clodo », le but de la Municipalité n'est pas de créer des champions, mais des êtres sains et vigoureux, car le sport doit être un élément important d'une formation morale et sociale, non pas réservée à certaines catégories d'êtres plus doués ou mieux placés que les autres dans l'existence, mais accessible à tous. C'est dans ce sens que le problème de l'éducation physique et du sport doit être posé.

Ci-dessous, nous vous prions de trouver compte rendu des différentes sections sportives.

Basket-ball

La saison de basket touche à sa fin. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants puisque toutes les équipes engagées sont en très bonne position pour les finales. Nous devons ces résultats à l'entraînement intensif des équipes et aussi, il faut le dire, au dévouement inlassable des dirigeants de la section. M. BEUDET, qui a bien voulu initier nos équipes dans l'art du basket, a été d'un précieux concours; quant au moniteur GONON, il a une tâche des plus difficiles et très délicate, qui consiste à faire respecter les règlements assez sévères du basket et, en même temps, l'éducation des nouveaux venus, principalement des féminines.

L'équipe Seniors H se trouve finaliste au Championnat de Paris, après avoir battu l'U. A. S. du 15^e, qui est en tête de poule.

La formation de l'équipe se compose comme suit : capitaine, PERROTIN Claude; J. DOHY, CHASLES Jean, CHASLES Paul, CHAUVET J., MONARD André, GEGON, DORSAY Raulolph.

Nos félicitations au jeune CHASLES Jean, qui a été désigné par l'O.S.N. pour représenter l'Université de Paris, en Afrique.

Pour nos cadets, tous nos compliments pour une première année de championnat. Ce n'est pas mal puisqu'ils se sont permis de battre la meilleure équipe de leur poule, le C. O. B. Malheureusement, en barrage, ils ont dû s'incliner et laisser la place au C. O. B., ne se présentant sur le terrain qu'avec cinq joueurs au lieu de huit.

Section féminine. — Beau résultat, puisque la promotion d'honneur Seniors F., disputera la finale des 2^{es} en Championnat de Paris. Il est regrettable que l'entraînement ne soit pas suivi avec assiduité. Nous en comprenons les raisons, mais il y a tout de même le renom de l'équipe à défendre, que les anciennes ont eu le mérite d'élever à la promotion d'honneur. La saison 51-52 sera plus féconde en victoires, car de jeunes espoirs viendront suppléer les départs.

Cadets. — Le renom de cette jeune équipe n'est plus à faire. Les habituées de « Kelly » connaissent nos vaillantes joueuses. Elles se trouvent en tête de leur poule pour le Championnat de Paris. Nous ne pouvons que les féliciter, de même que leur manager GONON qui est maintenant secondé par Mme GONON. Nous félicitons vivement également M. MICLIOLI, animateur de la section de basket.

Volley-ball

Championnat de Paris 50-51 - Match aller - Division de Promotion

Sur neuf équipes engagées, notre 1^{re} équipe termine 3^e avec 14 points, en perdant deux matches.

Matches retour : 3^e au classement; elle dispute en ce moment les poules finales de montée.

1^{re} Division - Matches aller

Sur neuf équipes engagées, notre 2^e équipe termine 2^e avec 10 points en perdant deux matches.

Matches retour : 3^e au classement. - Dispute en ce moment la poule finale.

Matches amicaux - Salle de gymnastique, en soirée

Le 13 octobre 1950, « Clodo » bat A.S.P.T.T.

Le 10 novembre 1950, « Clodo » bat Ecole Normale Supérieure.

Le 21 mars 1951, « Clodo » bat Versailles; « Clodo » bat lycée.

Formation des équipes :

Equipe I. — PROST Paul, capitaine; RAMILLON André, SICO-CNEAU Paul, BAUJARD Pierre, BABINEAU Marcel, EUTRARD Gilbert, MOUZON Bernard.

Equipe II. — DOMALAIN Emile, capitaine; MUTER Jean, PARMENT Jacques; JOUBERT Claude, DESPREZ Yves, MOUZON Rolland.

Nous poursuivons actuellement nos efforts pour former une section féminine et l'entraînement a lieu le vendredi, à 18 h. 30, salle de gymnastique ou stade Kelly.

Foot-ball

Pour sa première année dans le Championnat de Paris, 1^{re} Division, Promotion A, les équipes 1^{re} et réserve ont obtenu un classement honorable ayant eu à rencontrer de fortes équipes.

Les juniors sont premiers de leur groupe dans le Critérium de Paris des juniors.

Les cadets ont fait une belle saison et l'année prochaine, l'équipe fera parler d'elle.

En ce qui concerne l'équipe A.C., elle a obtenu de bons résultats en matches amicaux.

Pour l'année prochaine, des rentrées de joueurs sont attendues et nous sommes certains que les résultats seront encore meilleurs.

Félicitons tous les joueurs pour le cran qu'ils ont apporté à défendre et faire briller les couleurs de « La Clodo ».

Des remerciements doivent être adressés aux managers et conseillers techniques : M. BRIÈRE et LINA (équipes 1^{re} et réserve); M. PELTIER (équipes juniors et A.C.); M. MAURICE (équipe cadets), sans oublier M. R. BAUDRY et M. R. PODEUR.

Et aux supporters et parents de joueurs qui, par tous les temps, ont apporté leurs encouragements.

BAL DE L'U. A. S. « LA CLODO »

Le samedi 31 mars eut lieu, dans la Salle des Fêtes municipale, rue A.-Hébert, le deuxième bal de nuit organisé par la société municipale l'U. A. S. « La Clodo », avec la participation du virtuose accordéoniste Etienne LORIN et de son excellente formation d'orchestre de danse.

De même que la précédente, cette soirée, parfaitement réussie, a obtenu un très grand succès. La Salle des Fêtes avait été décorée avec goût aux couleurs du club, et des sujets sportifs rappelaient les différents sports pratiqués à la Société.

On notait dans la salle qui était à peine suffisante pour contenir les danseurs et danseuses, venus en grand nombre, la présence des membres de la Municipalité et des conseillers municipaux. M. MONSEL, maire adjoint, chargé des fêtes et sports, avait tenu à apporter les encouragements de la Municipalité à cette très active société qui obtient d'excellents résultats.

A tous, nos très vives félicitations.

UNE CONFÉRENCE DU GÉNÉRAL TOURNOUX, SUR L'ALGÉRIE, TERRE FRANÇAISE

Le 21 avril, à la Salle des Fêtes Municipale, le général de division TOURNOUX, du cadre de réserve, a fait, sous les auspices de la section de Saint-Cloud de l'Union Nationale des Combattants (section que préside avec autorité et dévouement M. BÉRANGER), une conférence du plus haut intérêt sur l'Algérie, terre française.

La salle était comble, et les 5 à 600 auditeurs du général purent admirer d'abord des vues de Saint-Cloud et ensuite un choix judicieux de photographies en couleurs, de l'Algérie. Ces vues, très belles, avaient été prêtées gracieusement par un jeune Clodoaldien, actuellement en mission en Algérie. Elles furent commentées, avec autant de compétence que d'esprit par le général TOURNOUX, enfant de Saint-Cloud, qui fut présenté en termes sobres et élogieux par M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud.

M. BÉRANGER, entouré des membres du Conseil d'Administration de la section de Saint-Cloud de l'U. N. C., présenta à son tour au public le drapeau de la section et remercia les Clodoaldiens d'être venus si nombreux.

Après la conférence, fort applaudie, passèrent à l'écran un film sur l'Indochine et un film sur l'Armée d'Afrique. Ces deux films étaient excellents à tous points de vue.

M. BÉRANGER et ses collaborateurs méritent d'être félicités pour avoir organisé à la perfection une manifestation qui fut aussi instructive qu'attrayante.

Le film sur l'Armée d'Afrique et d'autres films inédits seront projetés prochainement à la Salle des Fêtes, au cours d'un gala cinématographique, consacré à l'Union Française.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents journaux et bulletins officiels, les promotions suivantes :

Légion d'Honneur

Au grade d'Officier (décret du 20-12-1950, J. O. du 22-12-1950) :

M. Alfred MIMY, rue du Commandant-Lareinty, à Saint-Cloud, promu à titre militaire — ancien intendant militaire en 1939-1940 — chargé des fonctions successives de chef du ravitaillement général de Seine-et-Oise et de Chef de l'Intendance des transports de la Région de Paris.

Mérite Social

Au grade d'Officier (décret du 20 février 1951, B. O. du 20 mars 1951) :

M. Paul LOUVET, 2 bis, rue Agathe, à Saint-Cloud, trésorier adjoint de la Société Mutualiste de Saint-Cloud, dans laquelle il est entré en 1894. Il en fut secrétaire adjoint de 1920 à 1932. Il occupe le poste de trésorier adjoint depuis 1933. L'intéressé obtint la Médaille de bronze de la Mutualité, en novembre 1908 et les Palmes Académiques en 1938. Il est aussi trésorier fondateur de l'Association des Vieux Travailleurs de Saint-Cloud.

Au grade de Chevalier :

Mme ALEXANDRE, née RENOUVIN, 76, boulevard de la République, à Saint-Cloud, services rendus aux œuvres sociales.

M. DEVOLDER Paul, 30, rue Gounod, administrateur de la Société Mutualiste Union de la Charcuterie.

M. LEMOINE Emile, 9, rue des Gâte-Ceps, à Saint-Cloud, administrateur et secrétaire adjoint de la Caisse Vieillesse Artisanale de Seine-et-Oise.

M. ROUAULT Maurice, 6, rue des Ecoles, à Saint-Cloud, vice-président de la Société Mutuelle Générale des P.T.T.

M. SAVARIT Marius, 61, rue de Buzenval, à Saint-Cloud, administrateur de l'Institution Prévoyance des Entreprises de Constructions Aéronautiques.

Palmes Académiques

(B. O. du 19 avril 1951)

Officier d'Académie :

M. CHAMPEIX Robert, à Saint-Cloud, services rendus aux sciences.

Médaille de la Famille Française

(Décret du 16 avril 1951)

Médaille de bronze :

Mme CELLIER, née CHENNET Yvonne, 8, rue Edéline, à Saint-Cloud, cinq enfants.

Mme GOBICHON, née PRUCE Emilienne, 18, rue de Buzenval, à Saint-Cloud, cinq enfants.

Mme DE LOYE, née TANDEAU DE MARSAC, Madeleine, 74, boulevard de la République, à Saint-Cloud, cinq enfants.

Mme PECQUET, née BOULANT, Paulette, 5, rue Gaston-Latouche, à Saint-Cloud, cinq enfants.

Nous adressons nos très vives félicitations à ces nouveaux promus.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret de porter à la connaissance de la population, le décès de M. Lucien LINOCENT, ingénieur en retraite de la S. N. C. F., décédé le 6 février, en son domicile, 47, rue de Buzenval, à Saint-Cloud, après une courte maladie.

Nous devons, en ces pages qui s'efforcent de refléter les activités de notre cité, rappeler la part importante prise par M. LINOCENT comme représentant de l'Union des Propriétaires, dans le fonctionnement de la Commission de conciliation, créée en vue de rapprocher dans toute la mesure du possible, les points de vue des propriétaires et des locataires et éviter ainsi une procédure longue et onéreuse.

C'est toujours avec une conscience parfaite et un souci très aigu de la justice que M. LINOCENT sut étudier les cas qui lui furent soumis et rechercher une solution susceptible de faire l'accord entre les deux parties.

Avec les représentants de la Fédération des Locataires, il y parvint très fréquemment et nombreux sont ceux qui doivent à cette Commission, et par conséquent à M. LINOCENT, d'avoir pu régler leur différend dans les conditions les meilleures.

Le départ de M. LINOCENT est vivement ressenti dans cette Commission de conciliation qui continue cependant ses travaux.

Nous tenons à dire à Mme LINOCENT et à sa famille, nos sentiments de très sincères condoléances et à les assurer que le souvenir de leur cher disparu restera très vif parmi nous.

Nous apprenons, au moment de mettre ce bulletin sous presse, le décès de M. MÉDARD, ancien afficheur municipal.

M. MÉDARD était une de ces vieilles figures clodoaldiennes qui semblaient s'incorporer au site de la ville elle-même, et dont la disparition paraissait impossible. Pendant près d'un demi-siècle, par tous les temps, avec son tambour ou nanti de son pot à colle, il publia ou afficha les avis importants ou anodins avec calme et sérénité. La disparition de ce modeste serviteur communal est un peu celle d'une époque révolue, qui ignorait le vertige de la vitesse.

Une autre figure clodoaldienne, M. Emile DROUARD, qui depuis près de 15 années, remplissait les fonctions de Suisse à l'église paroissiale, vient de mourir dans sa 75^e année, après une longue maladie. Nous adressons à sa veuve nos sincères condoléances.

LE LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE A LA PORTÉE DE TOUS !!!

Parents, qui devez économiser chaque jour pour subvenir aux besoins de vos familles, faire face souvent à des échéances difficiles, procurer à vos enfants vêtements, nourriture, vacances, etc.

Et vous, enfants et jeunes gens, qui rêvez d'acheter une bicyclette, tel livre ou vous payer telle excursion; ou bien vous aussi qui voulez plus tard poursuivre des études et qui n'avez que peu de ressources.

Venez à la CAISSE d'ÉPARGNE et de PREVOYANCE de VERSAILLES, 43 ter, rue du Maréchal-Foch. Tél. 08-81. Succursale à SAINT-CLOUD, fonctionnant à la Mairie et ouverte tous les dimanches, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Confiez-lui peu à peu vos économies. Votre capital vous sera rendu augmenté d'un intérêt actuel de 3 % l'an.

« Les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Toutes opérations sont effectuées sans frais, en numéraire, chèques postaux, chèques bancaires, et en relation avec toutes les Caisses d'Épargne de France.

Vous y trouverez également un service de coffres-forts et pourrez souscrire aux émissions de bons et emprunts divers.

Compte rendu analytique des deux dernières Séances du Conseil Municipal

SÉANCE DU 30 JANVIER 1951

Présents : MM. CHAVETON, maire; ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, PUSSEUR, GALATAUD, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, GUÉDON, DESPLANQUES, LE GUEN, BILLARD.

Absents excusés : MM. BEAUFOCHER, CLÉMENTEL, CADET, FINELLE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. BEAUFOCHER a donné pouvoir écrit à M. COLIN.
M. CLÉMENTEL a donné pouvoir écrit à M. MONSEL.
M. CADET a donné pouvoir écrit à M. COMEAU.
M. FINELLE a donné pouvoir écrit à M. LE GUEN.

..

M. DEVÈZE est élu secrétaire de séance par 18 voix contre 9, celles des conseillers des groupes de la minorité.

..

Le procès-verbal de la dernière séance, mis aux voix par le Maire, a été voté par 18 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste.

M. BILLARD demande une rectification à ce procès-verbal. Il dit que dans son esprit, il n'a été nullement question de féliciter M. DEVÈZE, mais d'exprimer la satisfaction du groupe socialiste pour l'amélioration apportée dans la rédaction du procès-verbal.

Mme NOSLEY déclare qu'elle n'a pas voté contre car elle était absente à la séance précédente et qu'elle s'est abstenue.

M. LE GUEN fait remarquer que le groupe socialiste ne votait pas systématiquement contre le procès-verbal et qu'il savait reconnaître quand celui-ci était objectif.

M. GALATAUD dit que le groupe communiste vote une fois de plus contre ce procès-verbal qui est plus tendancieux et plus partisan que tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Il donne connaissance de ses explications de vote qu'il a résumées en trois pages dactylographées et demande qu'elles figurent au procès-verbal de la présente séance.

M. MONSEL, puis M. DEVÈZE, lui font remarquer que le compte rendu qui est établi à l'issue de chaque séance du conseil est analytique et qu'il ne paraît pas possible d'y inclure ses explications.

Ils font observer que si chaque conseiller municipal procédait de la même façon, ce ne serait plus un compte rendu analytique mais un opuscule qui comprendrait un nombre considérable de pages. D'autre part, le compte rendu précédent a déjà résumé les observations de M. GALATAUD.

M. ROLLIN proteste contre la façon de procéder de M. GALATAUD. Il trouve anormal que l'on remette en question une affaire qui a été étudiée, discutée et votée à la majorité lors de la séance précédente, après examen par la commission des finances où toutes explications auraient été données à M. GALATAUD s'il y avait assisté.

M. LE GUEN demande que les explications de vote de M. GALATAUD soient envoyées aux conseillers municipaux.

M. le Maire lui répond qu'il tient ces explications à sa disposition et qu'il peut toujours venir en prendre connaissance à la mairie.

M. LE GUEN demande, en outre, qu'à la page 3, au lieu « des 9 conseillers du groupe de la minorité », il soit indiqué « les 9 conseillers des groupes de la minorité ».

M. le Maire lui répond que cela n'a aucune importance, du fait que le public les met tous dans le même sac. M. LE GUEN réclame l'inscription au prochain procès-verbal de ces paroles.

M. LE GUEN précise enfin que le groupe socialiste ayant quitté la salle à 21 h. 40, s'abstient de voter le procès-verbal.

Le Conseil, délibérant ensuite sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Décide, à l'unanimité, d'approuver un contrat avec une société de publicité pour la fourniture par celle-ci à la ville de Saint-Cloud, d'un certain nombre de bancs destinés à être placés sur la voie publique. Ces bancs sont d'un modèle actuellement en service à la ville de Paris.

Leur fourniture sera faite sans aucun débours pour la ville de Saint-Cloud, cette dernière accordant à ladite société la faculté d'apposer sur ces bancs des plaques publicitaires indiquant le nom des maisons de commerce, produits, marques, étant entendu que les journaux, affiches politiques ou se rapportant aux maladies intimes seront exclus de l'autorisation donnée par la ville.

La société en question aura la concession exclusive de la publicité sur tous les bancs pendant une durée de 15 années consécutives, renouvelable par tacite reconduction par période quinquennale et au gré des deux parties.

En ce qui concerne les bancs précédemment scellés appartenant à la ville, la société pourra apposer sur ceux-ci des plaques publicitaires, moyennant une redevance annuelle.

M. BILLARD demande que les plaques publicitaires destinées à être apposées sur les bancs soient soumises préalablement à la municipalité qui décidera s'il convient ou non d'apposer ces plaques.

Le Conseil en décide ainsi.

M. COMEAU demande que la répartition des bancs soit soumise à la commission des travaux :

2° Approuve, à l'unanimité, les modifications apportées au cahier des charges applicables aux travaux communaux ; lesdites modifications étant nécessaires afin de tenir compte des instructions ministérielles et préfectorales récentes.

M. COMEAU voudrait que les conseillers municipaux aient un exemplaire du cahier des charges-type.

M. le Maire répond qu'il serait onéreux de reproduire en 27 exemplaires, un cahier des charges de 40 pages. Les conseillers n'ont qu'à le consulter à la mairie où il est déposé.

M. LE GUEN s'étonne qu'en tant que membre de la commission des travaux, il n'ait jamais été convoqué aux adjudications.

M. le Maire lui fait remarquer que celles-ci sont publiques et se déroulent conformément à la loi, en présence de deux conseillers, du receveur municipal et des soumissionnaires. Il ajoute que des affiches annonçant ces adjudications sont apposées en ville et que l'annonce en est même faite dans différents journaux.

M. DISCOUR suggère de convoquer M. LE GUEN à la prochaine séance d'adjudication.

M. LE GUEN demande que lorsque l'adjudication a lieu, les membres de la commission des travaux en soient avisés.

M. MONSEL s'élève contre la suspicion dont semble faire état M. LE GUEN au sujet des adjudications.

Il dit qu'il y a une municipalité qui est chargée d'administrer la ville et qu'elle est responsable de ses actes devant les électeurs. Il trouve surprenant que les élus socialistes soient automatiquement contre ce qui est pour et pour ce qui est contre.

M. BILLARD s'élève violemment contre les affirmations de M. MONSEL en prétendant que les élus socialistes ne font pas d'obstruction systématique et qu'ils ont travaillé positivement.

M. MONSEL maintient son point de vue.

M. DEVÈZE fait remarquer que toutes les décisions sont prises à la majorité et que lors de la discussion du projet de H.L.M., les socialistes n'étaient pas là.

M. LE GUEN riposte qu'il a donné toutes explications sur leur départ en cours de séance, étant donné l'attitude de la majorité.

M. le Maire répond que les absents ont très souvent tort.

La modification au cahier des charges n'en est pas moins adoptée à l'unanimité ;

3° Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'agrandissement du cimetière communal, lequel dans son état actuel est notoirement insuffisant.

Décide pour cet agrandissement d'acquiescer, soit à l'amiable, soit par expropriation, des terrains non bâtis, d'une superficie de 6.715 m² ; sollicite pour ce projet la déclaration d'utilité publique et vote pour régler la dépense, chiffrée à 5.500.000 francs, compris la démolition de certains murs de clôture et leur réédification, un emprunt de 5.500.000 francs à rembourser en trente ans, ce qui nécessitera la mise en recouvrement de 53 centimes additionnels ;

4° Vote, par 21 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste, le budget primitif de 1951 de la ville de Saint-Cloud, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 102.165.092 francs.

Préalablement au vote, M. le Maire donne lecture d'un rapport qu'il a établi et dans lequel il indique, d'une part, les dépenses qu'il est nécessaire de relever, d'autre part, les moyens de financer ces nouvelles dépenses.

M. le Maire propose, en accord avec la Municipalité :

a) Qu'aucun nouveau centime additionnel ordinaire ne soit mis en recouvrement en 1951, leur nombre restant fixé à 2.225 comme en 1949 et 1950 ;

b) Qu'aucun droit ni taxe, à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ne soient augmentés ;

c) Que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est actuellement de 42 %, soit portée à 50 % ;

d) Que ne soient mis seulement en recouvrement, en plus de ceux de 1950, que les centimes additionnels extraordinaires déjà votés en cours d'année par le Conseil municipal, à savoir :

— 19 cent. 50 pour la participation communale dans des emprunts contractés par le Syndicat intercommunal du rû de Vaucresson ;

— 58 centimes pour l'emprunt de 6 millions destiné à financer les six classes nouvelles au lycée de jeunes filles ;

— 150 centimes pour le service de l'emprunt de 15.647.000 fr., destiné à régler l'achat des terrains du quai Carnot ;

— Plus 7 centimes pour compenser dans les recettes extraordinaires la diminution de la valeur du centime.

Soit : 235 centimes additionnels.

Après ces explications et la lecture par M. PETIT du rapport de la commission des finances, le Maire donne lecture du budget en commençant par les dépenses. Le vote des chapitres a lieu comme suit :

CHAPITRE I^{er}. — Administration générale. — Personnel

Ont voté pour : les conseillers du groupe de la majorité et ceux du groupe socialiste.

Ont voté contre : ceux du groupe communiste.

M. GALATAUD demande que le traitement du secrétaire général adjoint figure sur une ligne spéciale car il déclare voter contre le traitement du secrétaire général adjoint dont l'emploi n'est pas prévu dans une ville de moins de 20.000 habitants, ainsi que l'a fait remarquer tout récemment la Cour des Comptes.

M. le Maire répond que, d'après la contexture du budget, seul le traitement du secrétaire général doit figurer sur une ligne séparée et indique que, bien que la Cour des Comptes ait fait remarquer que l'emploi de secrétaire général adjoint ne devait pas exister dans une ville de moins de 20.000 habitants, M. le Préfet a admis que le titulaire de l'emploi soit maintenu à titre personnel dans ses fonctions jusqu'à ce qu'il fasse valoir ses droits à la retraite.

Il indique que, dans d'autres communes de moins de 20.000 habitants, il existe des secrétaires généraux adjoints et précise qu'à Saint-Cloud, la situation sera bientôt régularisée car le prochain recensement fera apparaître une population égale à 20.000 habitants.

CHAPITRE II. — Administration générale. — Matériel

Adopté à l'unanimité, à l'exception de l'article 2 (frais d'imprimés, sur lesquels sont réglés les frais du *Bulletin Municipal*).

Les groupes de la minorité ont voté contre l'article 2.

M. BILLARD signale que la Municipalité de Boulogne-Billancourt va faire paraître un bulletin qui sera en grande partie payé par la publicité et invite la Municipalité à s'engager dans cette voie, de manière à réduire les frais résultant de l'émission du *Bulletin Municipal*, à Saint-Cloud.

M. le Maire répond que cette question sera étudiée.

M. GALATAUD demande que les frais du bulletin figurent au budget sur une ligne séparée.

Le Maire lui répond que la dépense se rapportant au *Bulletin Municipal* est incorporée dans les frais d'imprimés et demande au Conseil de voter sur cette question.

Ont voté pour le maintien de la contexture du budget, tel qu'il est rédigé à l'article 2 : les 18 conseillers du groupe de la majorité.

Ont voté contre : les 9 conseillers des groupes de la minorité.

M. GALATAUD demande quel est le coût du *Bulletin Municipal*.

M. le Maire lui répond que les dépenses est d'environ 450.000 francs mais que toutes précisions seront données à ce sujet par la voie du bulletin.

CHAPITRE III. — Justice

Voté à l'unanimité.

CHAPITRE IV. — Police. — Personnel

Ont voté pour : les 18 conseillers du groupe de la majorité et les 3 conseillers socialistes.

Ont voté contre : les 6 conseillers communistes, qui n'admettent pas les dépenses de police d'Etat.

M. BILLARD signale qu'il est partisan de relever le contingent à payer pour la police d'Etat, sous réserve que le nombre des agents soit augmenté.

M. DEVÈZE fait remarquer à ce sujet qu'il est intervenu à différentes reprises à la Préfecture et que pour des questions de crédits, il n'a pu obtenir l'augmentation du nombre des agents dans la circonscription de Saint-Cloud.

CHAPITRE VI. — Sécurité. — Personnel

CHAPITRE VII. — Sécurité. — Matériel

CHAPITRE VIII. — Salubrité et Santé. — Personnel

CHAPITRE IX. — Salubrité et Santé. — Matériel

CHAPITRE X. — Salubrité et Santé. — Contingents

CHAPITRE XI. — Voirie urbaine. — Personnel

CHAPITRE XII. — Voirie urbaine. — Entretien du matériel

Adoptés à l'unanimité.

M. GALATAUD demande toutefois que la dépense se rapportant à la consommation d'essence des voitures tourisme, figure sur une ligne séparée.

M. le Maire dit à M. GALATAUD : « Si c'est moi que vous visez, je vous déclare tout de suite que l'essence qui est consommée par la voiture de la ville que j'utilise est payée sur mes propres deniers. »

M. SCHREDER donne des explications au sujet des consommations d'essence, à la suite de quoi M. GALATAUD déclare que le groupe communiste s'abstient en ce qui concerne le crédit de l'article 4 pour « matériel auto, frais carburant ».

CHAPITRE XIV. — Voirie vicinale. — Matériel

CHAPITRE XVII

Services à caractères industriel et commercial en régie

CHAPITRE XIX

Charges et entretien des propriétés communales. — Personnel

CHAPITRE XX. — Enseignement. — Personnel

CHAPITRE XXI. — Enseignement. — Matériel et frais divers

CHAPITRE XXII. — Education physique et sports. — Personnel

CHAPITRE XXIII. — Education physique et sports. — Matériel

CHAPITRE XXIV. — Travail et chômage

CHAPITRE XXV. — Assistance, prévoyance et famille. — Personnel

CHAPITRE XXVI. — Assistance, prévoyance, famille. — Matériel

Adoptés à l'unanimité.

CHAPITRE XXVIII. — Subventions à œuvres d'utilité communale

M. DESPLANQUES réclame une subvention pour l'A. R. A. C. dont il est le président.

M. le Maire lui répond qu'une subvention sera accordée à cette association d'anciens combattants au même titre qu'aux autres groupements de même nature.

Mme NOSLEY demande que la subvention à l'association des « Vieux Travailleurs » soit au moins aussi élevée que celle accordée au « Parrainage des Vieillards » et demande aussi que la subvention des « Déportés Politiques » soit relevée.

M. LE GUEN propose aussi de relever la subvention des « Vieux Travailleurs » de 25.000 à 35.000 et de fixer celle des « Déportés Politiques » à 25.000 francs.

M. ROLLIN indique la différence qui existe entre l'association des « Vieux Travailleurs », qui ne comprend pas forcément que des nécessiteux et le « Parrainage des Vieillards » qui ne vient en aide qu'à des personnes dans le besoin.

M. LE GUEN réclame, d'autre part, pour les « Médillés Militaires », une subvention au moins aussi élevée que celle qui est allouée aux sociétés d'anciens combattants.

Il demande, en outre, que la subvention du « Souvenir Français » soit relevée.

M. le Maire indique qu'on ne dispose pas présentement de tous les éléments d'appréciation permettant de savoir dans quelle proportion il y a lieu de relever les subventions aux associations signalées par Mme NOSLEY et M. LE GUEN et dit que cette question pourrait être vue au cours d'une prochaine séance.

M. DUCROS fait observer que dans les sociétés composées de personnes âgées, notamment les combattants de la guerre 1914-18, les frais sont assez élevés, étant donné les dépenses à engager lors des obsèques d'un des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de renvoyer à la commission des finances, pour nouvelle étude, les subventions à accorder aux sociétés ci-après : « Médillés Militaires », « Sociétés d'Entr'Aide de la Légion d'Honneur », « Souvenir Français », « Déportés Politiques », « Vieux Travailleurs ».

CHAPITRE XXIX. — Bibliothèque. — Beaux-Arts et cérémonies

Adopté à l'unanimité.

Mme NOSLEY demande pour quelle raison il n'a pas été distribué de jouets individuels dans les écoles maternelles comme les années précédentes. Le crédit pour l'Arbre de Noël était à son avis insuffisant.

M. MONSEL lui répond que c'est à la demande du personnel enseignant que les jouets individuels ont été remplacés cette année par des jouets collectifs et que la dépense a été la même. Le crédit réservé pour l'achat de jouets a été réparti entre les écoles au prorata des effectifs. D'autre part, les crédits pour l'Arbre de Noël et le Repas des Vieux ont été relevés dans le projet de budget 1951.

M. LE GUEN signale que l'école maternelle du Centre a bénéficié d'un pick-up sous réserve qu'une caisse scolaire participe dans la dépense.

Il déclare trouver cela anormal et demande que la dépense totale résultant de l'achat de ce pick-up soit supportée entièrement par la ville.

M. MONSEL lui répond que c'est à la demande de la directrice de l'école maternelle qu'un pick-up a été acheté mais comme cet appareil dépassait le crédit alloué à ladite école, c'est la directrice elle-même qui a proposé, sur une caisse dont elle a la gestion, de payer la différence entre le prix d'achat et la somme allouée par la ville.

M. LE GUEN maintient sa demande de paiement intégral par la ville du pick-up en question et prie le Maire de faire voter le Conseil sur sa proposition.

Le Conseil, par 17 voix contre 10, décide de maintenir la position prise par la ville au sujet de ce pick-up.

Ont voté pour le paiement intégral de l'appareil : les 9 conseillers des groupes de la minorité et M. DUCROS.

Ont voté pour la position prise par la ville, c'est-à-dire pour le paiement de l'appareil avec participation de l'école : les conseillers du groupe de la majorité, à l'exception de M. DUCROS.

CHAPITRE XXX. — Dépenses ordinaires diverses

Ont voté pour : les conseillers du groupe de la majorité et ceux du groupe socialiste.

Ont voté contre les articles se rapportant aux frais de représentation du maire et des adjoints : les conseillers du groupe communiste.

CHAPITRE XXXI. — Dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

SECTION EXTRAORDINAIRE

CHAPITRE XXXII

Service des annuités d'emprunts et d'engagements à long terme

Adopté à l'unanimité.

Le Maire passe ensuite à l'examen des recettes. Les votes pour les recettes sont les suivants :

CHAPITRE I^{er}. — Produits des centimes ordinaires

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE II

Taxes et autres impositions prévues en vertu de rôles

Ont voté pour : les 18 conseillers du groupe de la majorité.

Ont voté contre : les 6 conseillers communistes.

Se sont abstenus : les 3 conseillers socialistes.

M. GALATAUD propose pour la taxe d'habitation, un barème progressif et pour la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels, un tarif dégressif.

Taxe d'habitation

De 0 à 6.000 francs.....	6 %	au lieu de 12 %
De 6 à 7.000 francs.....	7 %	au lieu de 12 %
De 7 à 8.000 francs.....	8 %	au lieu de 12 %
De 8 à 9.000 francs.....	9 %	au lieu de 12 %
De 9 à 10.000 francs.....	10 %	au lieu de 12 %
De 10 à 12.000 francs.....	12 %	sans changement
De 12 à 15.000 fr. et au-dessus..	15 %	au lieu de 12 %

Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels

De 0 à 6.000 francs.....	12 %	au lieu de 15 %
De 6 à 8.000 francs.....	13 %	au lieu de 15 %
De 8 à 10.000 francs.....	15 %	sans changement.
De 10 à 15.000 francs.....	18 %	au lieu de 15 %
De 15 à 20.000 francs.....	25 %	au lieu de 15 %
Au-dessus de 20.000 francs.....	30 %	au lieu de 15 %

M. le Maire lui fait remarquer que l'année dernière et même l'année d'avant, il a fait les mêmes propositions et que celles-ci n'ont pas été retenues.

M. ROLLIN, appuyé par M. BILLARD et par M. DUCROS, dit qu'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que le système de tarifs progressif et dégressif soit pris en considération, à condition que la question soit examinée préalablement par la commission des finances.

M. GALATAUD demande qu'un vote intervienne au sujet de son amendement.

Le Conseil, par 16 voix, celles du groupe de la majorité, à l'exception de MM. ROLLIN et DUCROS qui se sont abstenus, contre 9, celles des conseillers des groupes de la minorité, décide de maintenir le statut quo mais de faire examiner par la commission

des finances le système des tarifs dégressif et progressif proposé par M. GALATAUD.

M. BILLIARD fait observer que l'an dernier, il avait lui-même fait des propositions pour obtenir des abattements sur la taxe d'habitation et sur la contribution mobilière.

CHAPITRE III

Taxes et impositions indirectes perçues en vertu de titres de recettes

CHAPITRE IV

Taxes, droits et rémunérations diverses pour services rendus

CHAPITRE V

Produits des services à caractère industriel et commercial exploités en régie

CHAPITRE VI. — Produits des concessions des services publics

CHAPITRE VII. — Revenus ordinaires du patrimoine

CHAPITRE VIII. — Répartitions faites par l'Etat

CHAPITRE IX. — Recettes ordinaires diverses

Adoptés à l'unanimité.

Sur l'ensemble des recettes, unanimité à l'exclusion du groupe communiste.

..

L'ensemble du budget a été adopté comme il est indiqué ci-dessus, les conseillers du groupe socialiste déclarant voter pour le budget, sous les réserves formulées par eux lors de la discussion de chaque chapitre.

M. BILLARD demande qu'au cours d'une prochaine séance, le Maire présente un programme d'ensemble des travaux à exécuter dans Saint-Cloud et à réaliser par tranches successives.

..

5° Décide, par 18 voix, celles des conseillers du groupe de la majorité et 9 abstentions, celles des conseillers des groupes de la minorité, d'émettre un avis favorable à l'approbation par M. le Préfet de Seine-et-Oise, du budget primitif de 1951 du Bureau de Bienfaisance, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 4.305.081 francs.

M. LE GUEN déclare que les conseillers du groupe socialiste s'abstiennent du fait qu'ils ne sont pas représentés au sein de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

6° Décide, par 13 voix, celles des conseillers du groupe de la majorité, contre 9, celles des conseillers des groupes de la minorité, de passer des marchés de gré à gré avec différents établissements qui consentent des prix de gros, en vue de la fourniture des produits nécessaires à l'entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des véhicules municipaux.

MM. LE GUEN et BILLARD font observer que pour certaines fournitures, le sable et le tarmacadam notamment, des appels d'offres auraient dû être faits, afin d'obtenir les meilleures conditions.

M. le Maire indique qu'en ce qui concerne aussi bien le sable que le tarmacadam ou le goudron, il s'agit de petites quantités, ne se chiffrant pas à plus de 200.000 francs et que, dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de mettre plusieurs établissements en concurrence car, étant donné que les fournitures sont prises par les services de la voirie, au fur et à mesure des besoins, c'est presque une vente au détail qui est faite, bien que des prix de gros soient consentis par la société qui fournit habituellement la ville.

M. COMEAU déclare que les conseillers communistes votent contre parce qu'ils sont opposés aux marchés de gré à gré.

QUESTIONS DIVERSES

A. - M. DUCROS demande que de grands panneaux soient apposés en haut de la rue Hébert, à l'endroit même où est indiquée la direction de la Salle des Fêtes, afin que sur ces panneaux puissent être affichés les programmes de la Salle des Fêtes.

M. DUCROS demande également que la sonorisation de ladite salle soit mise au point d'une façon définitive.

B. - M. LE GUEN indique qu'il a déjà protesté à la commission des travaux au sujet de la mauvaise qualité de l'eau dans Saint-Cloud et renouvelle sa protestation, en demandant au Conseil municipal de s'y associer.

Le Conseil, sur la proposition de M. LE GUEN, élève, à l'unanimité, une énergique protestation au sujet de la mauvaise qualité de l'eau dans Saint-Cloud et demande que des analyses soient faites en prélevant des échantillons dans chaque quartier.

M. DEVÈZE souhaite qu'une étude approfondie soit faite sur cet important problème.

C. - M. LE GUEN signale des infiltrations d'eau dans les caves de certains immeubles situés rue Royale.

M. le Maire indique que le service des Mines procède actuellement à une enquête pour savoir d'où provient cette eau qui n'est pas le fait de l'égout de la rue de la Paix puisque celui-ci est maintenant étanche.

D. - M. ROLLIN propose au Conseil d'émettre un vœu pour que l'autobus de la ligne 175 soit prolongé jusqu'au Pont de Sèvres.

Le vœu suivant est émis à l'unanimité :

« Le Conseil municipal, considérant :

« 1° Que Saint-Cloud est séparé de Sèvres, chef-lieu de canton, par le Domaine National qui constitue un obstacle pratiquement insurmontable pendant la mauvaise saison;

« 2° Que la station Sèvres-Ville-d'Avray, de la ligne Paris (Saint-Lazare) à Versailles est fort éloignée du centre administratif du canton;

« 3° Que de nombreux travailleurs, occupés dans les usines de Billancourt et habitant Saint-Cloud, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, etc., ne disposent, comme moyen de transport, à partir du Pont de Saint-Cloud, que des trop rares autocars de la ligne Rueil-Pont de Sèvres;

« 4° L'intérêt que présenterait pour de nombreux Clodoaldiens, l'accès au réseau métropolitain à la station « Pont de Sèvres »;

« 5° Que plusieurs élèves fréquentant le lycée de jeunes filles de Sèvres ne disposent d'aucun moyen de transport pratique;

« Emet le vœu que la ligne d'autobus n° 175, Asnières-Saint-Cloud, soit prolongée jusqu'au Pont de Sèvres.

« Et prie Monsieur le Maire de transmettre ce vœu à la « Direction de la R.A.T.P. et aux autorités compétentes. »

M. DEVÈZE ajoute que le vœu de M. ROLLIN vient appuyer ses demandes personnelles au Conseil Général de Seine-et-Oise, en faveur du prolongement de l'itinéraire de l'autobus n° 175.

E. - M. DUCROS demande que les autobus aillent jusqu'à la place Magenta et propose au Conseil d'émettre un vœu dans ce sens.

M. DEVÈZE répond que la demande a été faite plusieurs fois mais que la R.A.T.P. et le Ministère des transports ont toujours opposé une fin de non recevoir.

Le Conseil renouvelle ses vœux précédents tendant à obtenir le prolongement des lignes d'autobus jusqu'à la place Magenta.

F. - Sur la proposition de Mme NOSLEY, le Conseil émet le vœu :

« 1° Que le Gouvernement prévoie au budget de 1951 les « crédits nécessaires à l'application des dispositions votées par le « Parlement au sujet du rapport constant de la mise en concurrence des pensions avec le voût de la vie, du pécule et de « l'indemnisation des pertes de biens des déportés et des internés, « de la revalorisation de la retraite du combattant;

« 2° Que le Gouvernement prévoie au budget du Ministère « des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, l'indemnisation équitable et intégrale, trop longtemps différée, de toutes « les catégories de victimes, notamment les prisonniers de guerre ».

G. - M. LE GUEN signale que les inscriptions portées sur les boîtes aux lettres de l'hôtel des postes sont en partie effacées et qu'il y a lieu d'intervenir auprès de l'administration pour qu'elles soient refaites.

M. DESPLANQUES voudrait obtenir que le bureau des postes soit ouvert entre midi et 14 heures.

M. le Maire répond que la demande en a déjà été faite mais que le Ministère refuse de subvenir aux frais qui en découleraient (150.000 francs).

7° Puis, se réunissant au scrutin secret, émet son avis sur diverses demandes d'assistance et sur diverses demandes de sursis d'incorporation.

La séance est levée le mercredi 31 janvier, à 1 heure.

Le Rapporteur,

Signé : M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :

Le Maire,
F. CHAVETON.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1951

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN CLÉMENTEL, CHAUVÉAU, POUSSEUR, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, DESPLANQUES, GUÉDON, LE GUEN, BILLARD.

Excusés : MM. DUCROS, GALATAUD, FINELLE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. GALATAUD a donné pouvoir écrit à M. COMEAU.

M. CADET a donné pouvoir écrit à Mme NOSLEY.

M. FINELLE a donné pouvoir écrit à M. BILLARD.

..

M. DEVÈZE est élu secrétaire de séance par 17 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles des conseillers socialistes.

..

Le procès-verbal de la dernière séance, mis aux voix par le Maire, a été voté par 16 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et 4 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste et M. CLÉMENTEL, absent à la dernière séance.

M. COMEAU proteste parce que la note de M. GALATAUD, résu-

mant ses explications de vote à la séance du 21 décembre 1950, au sujet de la construction d'un groupe d'immeuble H. L. M. n'a pas été portée au procès-verbal.

M. le Maire lui répond qu'il est indiqué au procès-verbal les raisons pour lesquelles la note de M. GALATAUD n'a pas été insérée.

M. BILLARD demande que le procès-verbal soit modifié en ce qui concerne deux de ses interventions à la dernière séance. A l'endroit où il est indiqué qu'il s'est élevé violemment contre les affirmations de M. MONSEL, il convient de mettre : « S'est élevé avec indignation ». A la page 5, où il est dit que M. BILLARD signale que la municipalité de Boulogne-Billancourt va faire paraître un bulletin qui sera en grande partie payé par la publicité et invite la Municipalité à s'engager dans cette voie, de manière à réduire les frais résultant de l'émission du *Bulletin Municipal*, il y a lieu de remplacer les mots « réduire les frais » par ceux de « supprimer les frais ».

M. LE GUEN souhaiterait qu'on parlât moins dans le procès-verbal « du groupe de la majorité ».

M. LE GUEN demande à M. MONSEL s'il y a toujours « la bigamie » entre le groupe R.P.F. et les radicaux de la majorité. Sinon, il y a plusieurs groupes de la majorité.

M. MONSEL répond qu'une liste commune a été faite en 1947 dans l'intérêt de la gestion des affaires municipales et que la politique partisane n'a rien à voir avec une saine gestion des questions locales, chaque groupe ayant conservé son indépendance politique.

..

Le Conseil, délibérant ensuite sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Emet, après l'enquête prescrite par arrêté préfectoral du 19 janvier 1951, par 17 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles des conseillers socialistes, un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction sur les terrains du quai Carnot par la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », d'un groupe d'immeubles H.L.M. avec espaces de verdure (terrains de jeux, etc.).

M. ROLLIN attire l'attention du Conseil sur l'utilité publique du projet qui est incontestable.

M. COMEAU déclare que le groupe communiste ne peut pas dire que le projet n'est pas d'utilité publique mais ne peut pas approuver ce qu'il a déjà refusé. « La façon de construire » lui déplaît.

M. LE GUEN précise la position du groupe socialiste qui a demandé, il y a trois ans, la construction d'H.B.M. Il indique que son groupe n'a pas varié mais regrette que la construction soit faite sur les terrains du quai Carnot qui étaient réservés à l'équipement sportif de la ville. Il ajoute qu'il y avait d'autres terrains à Saint-Cloud pour construire des H.L.M. et déclare laisser la paternité du projet actuel à la majorité.

M. le Maire fait ressortir les avantages du projet qui sera réalisé beaucoup plus tôt sur des terrains dont la ville a la libre disposition plutôt que sur des terrains à acquérir, étant donné la longueur de la procédure d'acquisition, surtout lorsqu'il s'agit d'expropriation. Il précise que l'équipement sportif ne sera pas négligé, puisqu'il est prévu un terrain de foot-ball, terrains de jeux, piscine, etc., le tout compris dans l'espace de verdure réservé aux H.L.M.

La Municipalité avait effectivement, il y a trois ans, déposé deux autres projets réalisables sur des terrains communaux (rue Dailly et rue Gounod), mais ils ont été refusés par les autorités préfectorales, parce qu'ils n'étaient pas assez importants;

2° Décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeurs des redevances irrécouvrables, sur la demande qui en a été faite, d'une part, par M. le Receveur Municipal, d'autre part, par l'inspection des finances de Seine-et-Oise;

3° Décide, par 17 voix et 9 abstentions, celles des conseillers des groupes communiste et socialiste, d'ouvrir un concours de commis de mairie réservé au personnel déjà en fonctions, afin d'une part, de titulariser des agents auxiliaires, d'autre part, de donner des possibilités d'avancement à des employés titulaires d'un grade inférieur à celui de commis.

Arrête le programme de ce concours et désigne deux personnes qualifiées pour faire partie du jury : M. LAURENCE, adjoint au maire, publiciste et économiste et M. OBLE, conseiller municipal, ingénieur.

M. LE GUEN demande à M. LAURENCE si les épreuves choisies correspondent au niveau du brevet élémentaire.

M. LAURENCE lui répond par l'affirmative et déclare qu'en sa qualité de grammairien, il est particulièrement qualifié pour examiner certaines épreuves.

M. BILLARD fait remarquer que la rédaction ne devra pas comporter uniquement de l'histoire et de la géographie mais aussi du droit constitutionnel.

M. LE GUEN demande aussi qui examinera les épreuves de mathématiques, quels seront les candidats, comment seront choisies les épreuves.

M. le Maire lui répond que M. OBLE, ingénieur, se chargera

des mathématiques, qu'il ignore quels seront les candidats et précise que le jury arrêtera plusieurs épreuves et qu'une sera tirée au sort.

M. DEVÈZE s'étonne de la méfiance de M. LE GUEN à l'égard du jury et précise que le programme du concours n'est pas fantaisiste, mais résulte d'instructions ministérielles et préfectorales.

M. LE GUEN dit que le groupe socialiste s'abstiendra car il s'agit d'une salade un peu trop grossière. M. DEVÈZE lui demande s'il doit insérer ces paroles au procès-verbal. M. LE GUEN répond : mettez « salade municipale »;

4° Décide, à l'unanimité, d'appliquer au personnel communal les dispositions d'un décret fixant pour les fonctionnaires de l'Etat le nouveau régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, la loi du 31 décembre 1937 ne permettant pas aux agents communaux de bénéficier d'avantages supérieurs à ceux attribués aux agents de l'Etat exerçant une fonction équivalente;

5° Décide, à l'unanimité, d'approuver un programme extraordinaire de gros travaux à la voirie, à financer par emprunt, travaux à inscrire par M. le Préfet de Seine-et-Oise au plan d'équipement national et qui sont les suivants :

A - Réfection de la rue Pigache, longueur 330 mètres. Réfection complète des bordures et caniveaux. Reprofilage transversal et longitudinal de la chaussée. Exécution d'une nouvelle chaussée en pierre cassée, goudronnée par semi-pénétration. Confection d'un revêtement de trottoir en porphyre goudronné.

B. - Réfection des trottoirs du boulevard de la République, entre l'avenue Magenta et l'avenue Foch.

— Confection sur l'emplacement du marché de Montretout, d'un dallage en béton vibré reposant sur une forme en machefer, après réfection des bordures et caniveaux existants.

— Confection sur les trottoirs en terre existants (côté pair du boulevard) d'un revêtement en gravillon goudronné, sablé au porphyre avec reprofilage préalable des bordures et caniveaux et réfection des trottoirs en pavés existants. Opération identique côté impair entre l'avenue Magenta et la rue Pigache.

C. - Rue Gounod, entre la place Magenta et l'entrée du Parc de Montretout, suppression côté impair du dalot existant et pose, sur le même emplacement, d'une canalisation d'égout. Réfection partielle des caniveaux et réfection totale des trottoirs pavés.

D. - Rue Pasteur, entre la rue Lelégard et la rue de la Porte Jaune, réfection des trottoirs actuellement en terre, après remaniage et reprofilage des bordures. Confection d'un revêtement en gravillon goudronné, sablé au porphyre.

Décide, en outre, en vue de financer ce programme, chiffré à 15 millions de francs, de contracter auprès d'un établissement de crédit, un emprunt remboursable en vingt ans et vote 174 centimes additionnels, nécessaires à son remboursement (capital et intérêts).

M. BILLARD demande la réfection du trottoir côté droit de la rue Gounod.

M. COMEAU dit que son groupe est d'accord pour ce programme de travaux de voirie mais regrette que tout soit prévu dans le même quartier. Il signale le mauvais état des trottoirs et de certaines rues dans le quartier des Coteaux et indique que les habitants de ce quartier attendent toujours la construction d'un établissement de bains-douches avec lavoir. M. COMEAU déclare que ces travaux auraient dû être financés par les fonds normaux du budget et que cela démontre que les dépenses budgétaires sont sous-estimées.

M. LE GUEN est d'accord pour la réalisation de ces travaux mais trouve anormal qu'un programme d'ensemble n'ait pas été établi.

M. SCHREDER signale que le quartier des Coteaux n'a pas été oublié et qu'un programme de remise en état de certains trottoirs et chaussées est prévu dans ce quartier. Ce programme sera financé à l'aide des fonds budgétaires de 1951.

M. ROLLIN rappelle que si l'établissement de bains-douches-lavoir n'a pas encore été construit à la Passerelle, c'est que l'autorité supérieure n'a pas permis à la ville d'acquérir le terrain situé entre la rue de l'Yser et le quai Carnot. Il indique que la question n'a pas été perdue de vue et qu'aussitôt qu'il sera possible d'avoir le terrain, le nécessaire sera fait.

M. SCHREDER déclare que des travaux d'une certaine importance ne peuvent pas être financés par le budget ordinaire, en raison des charges énormes que cela entraînerait; il dit qu'il est indispensable d'avoir recours à l'emprunt, afin de répartir la charge sur plusieurs années.

En ce qui concerne le programme d'ensemble, M. le Maire indique qu'il a bien été établi au moment des élections municipales et que les travaux envisagés en font partie. Il donne connaissance des travaux que la municipalité se propose de réaliser dans l'avenir

- a) Assainissement général de la ville;
- b) Construction d'une école maternelle sur un terrain communal, rue des Ecoles et mise à la disposition de l'école des garçons et des filles Centre, de l'école maternelle actuelle, qui est trop petite et qui ne peut être agrandie faute de place;
- c) Bains-douches-lavoir aux Coteaux;
- d) Aménagement du fond de la place Georges-Clemenceau;
- e) Marché couvert et H.L.M. rue Dailly et rue du Docteur-Desfossez;

- f) Construction d'immeubles sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod;
- g) Marché couvert à Montretout;
- h) Programme de réfection et construction de trottoirs dans toute la ville, réfection de la voirie;
- j) Transformation pour chauffage au mazout dans certaines écoles;
- k) Equipement sportif de la ville, terrain de foot-ball, aménagement nautique, piscine quai Carnot.

M. le Maire signale qu'avant d'établir un programme d'ensemble à échelonner dans le temps, il est indispensable que le plan d'aménagement communal en cours d'étude dans les services d'urbanisme, à Versailles, soit arrêté et approuvé. Il indique que la maquette de Saint-Cloud, établi par le M.R.U. a été exposée au salon des Arts Ménagers et qu'elle sera prochainement placée dans le hall de la mairie;

6° Décide, à l'unanimité, d'inclure dans le programme des grands travaux un projet de lavatories à réaliser place Georges-Clemenceau, à proximité immédiate du passage souterrain qui vient d'être réalisé par les Ponts et Chaussées, mais de financer ce projet dont le coût sera de 3.700.000 francs, à l'aide des fonds disponibles, afin de pouvoir faire effectuer immédiatement les travaux, de manière, d'une part, à bénéficier tout au moins pour le gros œuvre, de conditions avantageuses, en confiant le terrassement et la maçonnerie à l'entreprise qui a construit le passage souterrain pour le compte de l'Etat et qui consent les mêmes conditions qu'aux Ponts et Chaussées, d'autre part, de gêner le moins possible la circulation de l'autoroute par une exécution rapide des travaux.

A ce propos, M. BILLARD demande que si l'on a prévu une participation financière de la R.A.T.P.

M. le Maire répond qu'il a posé la question à la R.A.T.P., mais que celle-ci semble très réticente.

Approuve le projet établi par un architecte du M.R.U., décide de mettre en adjudication les travaux autres que ceux de gros œuvre et de réclamer à la R.A.T.P. une participation financière.

M. le Maire indique qu'en ce qui concerne le fonctionnement de ces lavatories, dans lesquels sera aménagée une pièce pour la vente des journaux, fleurs, etc., des propositions seront faites ultérieurement au Conseil municipal;

7° Décide, à l'unanimité, de faire exécuter une tranche de travaux d'égout, boulevard de la République, dans la partie comprise entre la rue Henri-Régnauld et le boulevard Washington. Cette tranche, qui comprend la construction d'une partie du collecteur principal devant permettre l'assainissement ultérieur du bassin versant Val-d'Or, est évaluée à 30 millions de francs. Elle permettra d'assainir :

- a) Le carrefour de la rue du camp canadien et du boulevard de la République;
- b) Celui de la rue du Pierrier et du boulevard de la République;
- c) Celui de la rue de l'Avre et de la rue Henri-Régnauld.

Ces travaux d'égout permettront, en outre, aux riverains de la rue des Girondins, d'obtenir un exutoire proche (question importante pour les habitations collectives prévues dans cette rue). Enfin, ils seront d'un intérêt primordial pour l'évacuation des eaux usées de la zone réservée pour les groupes d'habitations collectives qui sont prévus en bordure du boulevard de la République, de la rue du Mont-Valérien et de la rue de l'Aqueduc.

M. ROLLIN fait remarquer qu'il peut paraître bizarre de réaliser une tranche de travaux d'égout à un endroit où la population n'est pas très dense, mais il précise qu'il s'agit d'un collecteur principal et que dans toutes choses, il convient de commencer par le commencement. Pour pouvoir recevoir les eaux du bassin versant du Val-d'Or, boulevard de la République, rue Henri-Régnauld, rue de Buzenval, etc., il faut construire un collecteur. Il est donc normal d'entreprendre ce collecteur qui conditionne tout le reste.

Le Conseil approuve le projet établi par le Directeur des Services techniques municipaux, sollicite une subvention de l'Etat et décide, en vue du financement de la quote-part de la ville, de contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit, remboursable en 30 ans. Il vote les centimes additionnels nécessaires au remboursement de cet emprunt, qui seront de 174 si la ville obtient 40 % de subvention et de 203 si cette subvention n'est que de 30 %.

M. COMEAU voudrait qu'on amplifie le projet, que tout le boulevard de la République soit desservi et qu'on porte l'emprunt jusqu'à 45 millions. M. ROLLIN répond que l'emprunt de 30 millions sera déjà, par suite du manque actuel de crédit, difficile à couvrir;

8° Décide, à l'unanimité, d'acquérir une voiture ambulance neuve pour remplacer celle qui est actuellement en service, qui totalise 90.000 kilomètres et qui sera affectée comme ambulance de secours après remise en état. Décide à cet effet, afin de standardiser le matériel, d'acquérir un fourgon 1.000 kilos Renault, avec suspension Grégoire, de même modèle que l'ambulance actuelle. Ce fourgon sera aménagé par un établissement spécialisé avec lequel il est décidé de conclure un marché. La nouvelle ambulance comportera deux brancards.

Sur une question posée par M. BILLARD (le personnel a-t-il été consulté pour l'aménagement ?) M. SCHREDER signale, que l'ambulance sera du « type municipal », adopté par le service de santé, les grandes administrations et la ville de Paris. Elle est composée d'une cellule arrière, indépendante de la partie avant, et est

conçue pour réunir toutes les conditions d'hygiène et de confort: parois insonorisées, aération réglable, chauffage ambiant par circulation d'air et réglable.

Le Conseil ouvre un crédit de 980.000 francs à prélever sur les fonds disponibles;

9° Décide, à l'unanimité, de faire réévaluer les sommes assurées, en ce qui concerne le risque incendie, pour tenir compte de la valeur actuelle des biens meubles et immeubles de la commune. Un avenant aux polices en cours sera établi;

10° Décide, par 19 voix contre 6, celles des conseillers communistes, de procéder à des virements de crédit au budget de 1950 et à des aménagements dans les dépenses, afin de compléter des crédits insuffisants, par prélèvements sur des crédits présentant des disponibilités. Il est décidé, notamment, d'affecter aux travaux de construction de la nouvelle école des Coteaux, des crédits réservés provenant de l'entretien des écoles.

Mme NOSLEY trouve surprenant que l'on ait pu réserver des crédits sur l'entretien des écoles.

M. ROLLIN lui fait remarquer qu'il n'est pas obligatoire de dépenser intégralement les sommes inscrites au budget. Il indique que sans négliger pour cela l'entretien des écoles, la municipalité a cru bon de réserver quelques crédits, précisément pour faire face aux aléas résultant de l'édification de la nouvelle école des filles aux Coteaux.

M. le Maire indique, à son tour, que la construction de l'école des filles a été faite en se basant sur des devis établis en 1939 et réévalués en 1947. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit nécessaire aujourd'hui de régulariser la situation. A cet effet, un nouveau crédit destiné à parfaire le financement des travaux sera prévu au budget additionnel de 1951 et une subvention complémentaire sera demandée au Ministère de l'Education Nationale;

Fixe les subventions communales à attribuer en 1951 à la Société « Les Médailleurs Militaires », la Société d'Entr'Aide de la Légion d'Honneur, la section de Saint-Cloud de l'Union Nationale des Vieux Travailleurs, la section de Saint-Cloud du « Souvenir Français », la section de Saint-Cloud de la F.N.D.I.R.P.

Une discussion s'étant engagée au sujet de la subvention à accorder aux « Déportés Politiques », le Conseil décide, à l'unanimité, sur la proposition de MM. LE GUEN et BILLARD, de voter séparément, d'une part, les subventions aux quatre premières Sociétés, d'autre part, la subvention aux déportés politiques. C'est à l'unanimité que sont fixées les subventions à accorder aux « Médailleurs Militaires », à la Société d'Entr'Aide de la Légion d'Honneur, aux « Vieux Travailleurs » et au « Souvenir Français ». La subvention aux « Déportés Politiques », qui a été fixée à 18.750 fr., même somme qu'en 1950, a été votée par 14 voix et 11 abstentions. Se sont abstenus : les conseillers du groupe communiste, ceux du groupe socialiste, M. DEVÈZE et Mlle LAPLANCHE.

A l'ouverture du débat sur les subventions, Mme NOSLEY a demandé que la subvention aux « Déportés Politiques », proposée par la commission des finances à 18.750 francs, soit plus élevée.

M. le Maire fait tout de suite remarquer que c'est après avoir discuté de la question pour la deuxième fois que la commission des finances a proposé le chiffre de 18.750 francs, que si les conseillers communistes qui font partie de la commission des finances s'étaient donné la peine d'assister à la séance de cette commission, ils sauraient ce qui a amené la commission à fixer ce chiffre.

M. MONSEL, puis M. CLÉMENTEL, font remarquer qu'en touchant 18.750 francs, les « Déportés Politiques », au nombre de 55, sont nettement plus avantagés que les anciens Prisonniers qui ne reçoivent, pour un effectif de 255 inscrits, que 25.000 francs. En maintenant la subvention des Déportés à 18.750 francs, la commission a tenu compte des effectifs de chacune des deux associations et a estimé que la proportion était nettement en faveur des Déportés.

M. BILLARD a demandé que les subventions soient arrondies, en faisant observer que la ville n'en était quand même pas à 50 ou 100 francs près. M. DEVÈZE, puis Mlle LAPLANCHE, ont proposé que la subvention aux Déportés soit arrondie à 20.000 francs. Puis M. DEVÈZE a déclaré ensuite qu'il avait fait cette proposition pour mettre tout le monde d'accord mais que, n'ayant pas assisté à la commission des finances et n'étant pas au courant de ce qui y avait été dit, il n'insistait pas et s'abstiendrait au moment du vote. Mlle LAPLANCHE adopta la position de M. DEVÈZE.

M. ROLLIN dit qu'il n'est pas question de faire du marchandage et définit ce qu'est une subvention communale : un geste de sympathie et d'amitié à l'égard des sociétés et œuvres locales. Il ajoute que ce n'est pas avec 1.500 francs de plus que l'association des « Déportés Politiques » pourra donner de quoi vivre à ses adhérents et que s'il faut faire de la surenchère, en ce qui concerne les subventions, il propose que la subvention aux sociétés de secours mutuels qui est de 6.250 francs, soit triplée. Il signale que la commission des finances a examiné très sérieusement cette question et que ce n'est qu'après en avoir discuté qu'elle a décidé de s'en tenir au chiffre de 18.750 francs.

A ce moment éclate une discussion entre M. LE GUEN et Mme NOSLEY.

M. LE GUEN s'étonne que dans leur presse locale, les conseillers communistes tirent la couverture à eux en prétendant que c'est grâce à eux que telle ou telle subvention a été augmentée. Il rappelle qu'à la séance précédente, c'est sur son intervention que la question d'attribution des subventions qui font l'objet du débat a été renvoyée à la commission des finances. Il dit, comme

M. ROLLIN, qu'il s'agit de subventions de sympathie et d'amitié et qu'il n'y a pas lieu de faire du marchandage;

12^o Décide, par 18 voix contre 6, celles des conseillers communistes, et une abstention (Mlle LAPLANCHE), de fixer à 10.000 fr. la participation de la ville pour le passage dans Saint-Cloud de la grande épreuve « Le Tour de France cycliste », ce qui n'exclut pas d'autres participations, de commerçants notamment. Puis, à l'unanimité, émet le vœu suivant sur la proposition de M. MONSEL: « Le Conseil, dans l'intérêt du commerce local et dans un but de propagande touristique, émet le vœu que les grandes courses cyclistes continuent comme par le passé à traverser la ville; qu'en conséquence, les services de police prennent toutes dispositions pour assurer la sécurité de la circulation et celle de la population. »

Au sujet de l'épreuve cycliste, le Critérium National, M. COMEAU fait allusion à un article qui est paru dans le journal *L'Equipe*, dans lequel il était indiqué que la municipalité s'opposait au passage dans Saint-Cloud de cette épreuve sportive.

M. MONSEL dit à M. COMEAU que s'il avait continué à lire ce journal, il se serait aperçu qu'un rectificatif était passé à la demande de la municipalité, qui ne s'est jamais opposée à ce que la course Le Critérium National, pas plus que d'autres courses cyclistes, traversent Saint-Cloud. Il demande à M. COMEAU de prendre connaissance d'une lettre de protestation qui a été adressée à ce sujet par le Maire à M. le Préfet, ainsi qu'aux journaux *L'Equipe* et *Paris-Presses*;

13^o Décide, à l'unanimité, de faire assurer par la ville la voiture personnelle du directeur des services techniques municipaux, voiture qui est utilisée par ce dernier pour les besoins du service et qui a parcouru 40.000 kilomètres en un an et demi.

QUESTIONS DIVERSES

A. - M. BILLARD attire l'attention du Conseil municipal sur l'arrêté du 24 janvier 1951 du Conseil interdépartemental de préfecture de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, qui a rendu la ville de Rueil-Malmaison péuniairement responsable de l'incendie du « Sélect Cinéma ». Il demande que toutes mesures soient prises à Saint-Cloud en vue de dégager la responsabilité de la ville et d'assurer la sécurité des usagers des cinémas.

B. - Mme NOSLEY demande que dans les salles de sociétés du Centre Culturel, on permette aux enfants de danser.

M. MONSEL répond que le sol de ces salles est composé d'un matériau qui ne permet pas l'exercice de la danse.

C. - M. LE GUEN demande que le Conseil municipal soit mis au courant de la suite donnée aux vœux qu'il émet au cours de ses différentes séances. Il rappelle son intervention au sujet des inscriptions effacées sur les boîtes aux lettres de la poste et sur l'intérêt qu'il y a à ce que ces inscriptions soient refaites.

Il intervient énergiquement au sujet des cartes sociales des économiquement faibles qui sont délivrées par la Préfecture de Seine-et-Oise avec un retard considérable et ce, au détriment des intéressés.

M. ROLLIN s'associe à la réclamation de M. LE GUEN.

A ce sujet, M. DEVEZE fait connaître que le personnel de la Préfecture de Versailles a été réduit au strict minimum et c'est ce qui explique les délais très longs constatés.

M. le Maire regrette que les économiquement faibles aient à souffrir de ce manque de personnel et suggère de faire établir les cartes par les mairies. M. le Préfet, dans ce cas, déléguerait ses pouvoirs aux maires.

M. LE GUEN partage cette façon de voir et demande au Conseil de délibérer sur cette question.

« Le Conseil municipal regrette les lenteurs administratives qui n'ont pas permis que soient distribuées, à ce jour, toutes les cartes d'économiquement faibles, malgré la diligence des services municipaux qui ont constitué les dossiers et les ont transmis dans les délais indiqués. »

« Il prie Monsieur le Maire d'attirer l'attention de l'autorité préfectorale sur ce regrettable retard et lui demande de faire le nécessaire pour que tous ceux qui ont droit à l'attribution de cette carte en soient munis sans tarder. »

D. - M. DISCOUR demande l'ouverture de la Caisse de Sécurité Sociale le samedi matin et prie le Conseil d'émettre un vœu pour appuyer sa requête.

« Le Conseil émet le vœu que les guichets de la Sécurité Sociale soient ouverts le samedi pour permettre aux assurés sociaux, généralement libres à ce moment, de faire les démarches nécessaires à la défense de leurs droits. Le bénéfice de la semaine anglaise pourrait être assuré au personnel un autre jour de la semaine. »

E. - M. LE GUEN rappelle son intervention au sujet de la mauvaise qualité de l'eau.

M. le Maire lui répond que des prélèvements nombreux ont été effectués et que les laboratoires ont fait connaître que l'eau était bactériologiquement pure.

14^o Puis, se réunissant au scrutin secret, émet son avis sur diverses demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée le mardi 10 avril, à 0 h. 15.

Pour copie conforme :

Le Maire.

F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance,

Signé : M. DEVEZE.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (Suite)

Avant de quitter la rue de la Paix, rappelons un souvenir peu connu : nous avons dit que cette rue, comme la rue d'Orléans, était au XVIII^e siècle, fermée par une grille à son débouché sur l'avenue du Château. Or, elle était fermée également du côté de la rue Royale : en retrait sur l'alignement de celle-ci, se trouvait une porte entre deux gros piliers; à ceux-ci étaient accolées deux petites maisons appartenant à la Couronne et dont la façade sur la rue Royale était en forme de quart de cercle. En effet, les architectes du XVIII^e siècle aimaient les courbes gracieuses et n'avaient pas, comme aujourd'hui, le fétichisme de la ligne droite, froide et nue.

La Révolution, qui démolit tant de choses, fit abattre piliers et maisons et donna à la rue de la Paix le banal débouché actuel.

Cependant, il était dans la destinée de celle-ci d'être barrée : il y a une quinzaine d'années, pour empêcher les voitures de descendre par la rue Royale, une chaîne accrochée à deux bornes, a barré de nouveau la rue de la Paix d'un trottoir à l'autre; depuis peu — pour les fournisseurs — l'interdiction a été levée et la chaîne enlevée. Personne d'ailleurs ne l'a regrettée car cette chaîne, le soir surtout, occasionnait des chutes souvent pittoresques, mais toujours désagréables.

VII. - LA RUE DE L'EGLISE

Quand on entrait dans le bourg par la Vieille Porte, la rue de l'Eglise était une des rues les plus fréquentées de Saint-Cloud. Elle l'est restée à travers les siècles, car elle est uniquement bordée de boutiques, à droite et à gauche, et elle est le rendez-vous obligé de toutes les ménagères. En revanche, le lundi, jour de fermeture obligatoire des magasins, la rue est complètement déserte : on n'y voit plus un chat, ou plutôt les chats y dansent seuls des entrechats en plein jour.

On sait que l'incendie systématique et barbare de Saint-Cloud par les Prussiens, en 1870-71, détruisit en tout ou en partie plus de 600 maisons; 23 seulement demeurèrent intactes.

Or, la rue de l'Eglise eut particulièrement à souffrir et dut être rebâtie presque entièrement; on en profita pour l'élargir et deux maisons seulement ont conservé l'ancien alignement, les n^{os} 10 et 22.

Les souvenirs anciens sont donc plutôt rares; pourtant, au n^o 12, dans le fond d'un couloir et en retrait sur la rue, subsistent des caves ogivales très profondes qui doivent dater d'avant le XVI^e siècle. Elles semblent bien conservées; malheureusement, leur séparation en nombreuses caves à charbon rend leur accès malaisé et leur étude plus malaisée encore.

Au XVIII^e siècle, la rue s'appelait encore *rue des Boucheries*, probablement parce qu'elle ne conduisait pas encore à l'église, mais à la Collégiale; c'est au XVIII^e siècle qu'on la trouve appelée *rue de l'Eglise* ou simplement *rue de Saint-Cloud*, nom qu'on retrouve encore sur un plan de 1860, sans d'ailleurs pour cela que les boucheries en aient disparu.

En effet, du côté impair, s'ouvre la *rue Jeanne*, rue très ancienne qui portait le nom de *rue Jeanne le Boucher*. J'ai cru longtemps que ce nom était un prénom, comme Jeanne, Jeannette ou Jeanneton. Mais les archives prouvent que c'était le nom de famille d'un boucher qui s'appelait Jeanne. D'ailleurs, il existe toujours une boucherie au coin de ladite rue : les siècles passent, les boucheries restent...

Cette petite rue, très tortueuse, s'est malheureusement illustrée il y a quelques années, par l'écroulement de ses maisons à son débouché sur la rue Royale.

Un peu plus loin, des deux côtés, s'ouvre la *rue du Docteur-Desfossez*.

Cette rue commençait à la Seine pour finir rue de l'Eglise et s'appelait d'un bout à l'autre *rue Houdée* jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Mais elle a eu de nombreux avatars. D'abord, elle a perdu son orthographe et s'appelle maintenant *rue Audé*; ensuite, elle a perdu son unité puisqu'elle a été coupée en trois tronçons : en 1840, elle l'a été par le percement de la route royale 185, aujourd'hui rue Dailly; et en 1888, par le percement de la ligne de chemin de fer Paris-Invalides.

Enfin, elle a perdu les trois quarts de son nom, puisque la rue Audé ne porte plus ce nom que dans son tronçon inférieur. A partir de la rue Dailly, elle a pris le nom de *rue du Jour* jusqu'en 1900. A cette date, la rue du Jour est devenue la rue du Docteur-Desfossez.

Qui était Houdée ? Qui était Audé ? Je crois pouvoir dire que tout le monde l'ignore; quant au docteur Desfossez, une plaque commémorative sur sa maison en aurait dit beaucoup plus long sur ses services qu'une plaque de rue qui ne dit plus rien à la génération actuelle.

Une des caractéristiques de cette rue est sa rude montée qui a nécessité, en son milieu, une rampe en fer d'un bout à l'autre : cette rampe est la providence des habitants par temps de neige et verglas; et, en toute autre saison, elle est la providence des enfants qui, gamins ou gamines, s'y entraînent à la culture physique ou s'en servent comme de barre fixe ou barres parallèles !

A la partie supérieure de la rue, on aperçoit, entre le 4 et le 6, dans la propriété Leblais, une belle balustrade en fer forgé couronnant le mur et provenant des balcons du château de Saint-Cloud.

Du côté impair de la rue, au-dessus du marché, s'étend un grand espace libre, que de récents projets de construction ont terriblement menacé. Oserais-je émettre le vœu de voir cet espace converti en un square, qui conserverait à jamais ce bain d'air au cœur de Saint-Cloud et serait un oasis de verdure et de fleurs fort apprécié de tous les habitants du quartier ?

La rue du Docteur-Desfossez se prolonge également du côté impair de la rue de l'Eglise.

Cette rue, depuis la rue de l'Eglise, s'appelait, de temps immémorial, *rue des Petits-Prêtres*; quand, en 1825, les Frères de la Doctrine Chrétienne établirent une école place de l'Hospice, avec sortie rue des Prêtres, elle prit le nom de *rue des Frères*; ensuite, après le départ de ceux-ci, elle s'appela *rue Haute* jusqu'en 1900, année où, comme à la rue du Jour, on lui attribua le nom du Docteur Desfossez, ce qui constituait un regrettable pléonasm.

Cette rue avait une particularité peu connue de la plupart des habitants d'aujourd'hui : à la hauteur de la grille actuelle des Contributions, elle bifurquait : la partie gauche rejoignait, comme de nos jours, la place de l'Hospice, en face de la Chapelle; mais la partie droite s'incurvait à droite et, par une descente rapide, venait aboutir sur la place, en face de la rue Vauguyon.

La construction des dépendances de la Mairie a fait disparaître ce bout de la rue Haute et nul aujourd'hui ne se souvient encore de son existence.

A l'extrémité de la rue de l'Eglise, à droite, adossé à l'Hôtel Seigneurial, se trouvait la « Maison des Fours banaux ». Appartenant au Chapitre, elle fut vendue comme bien national à la Révolution; la maison et ses deux grands fours furent rasés, d'autres construites sur son emplacement furent brûlées en 1870, puis reconstruites partiellement. Aujourd'hui ne reste plus que le souvenir de ce privilège des « Fours banaux, moulins banaux », etc., justement abolis par la Révolution.

Avant le numérotage des maisons, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les boutiques étaient presque toutes désignées par des enseignes parlantes; aujourd'hui, elles ont presque partout disparu; on peut voir encore, 13, rue Royale, une grande clef, enseigne de la serrurerie Monteil. Mais la rue de l'Eglise se signale par un renouveau de ce pittoresque usage : au n° 13, un escargot lumineux sert d'enseigne à la poissonnerie Joly; au n° 17, un remarquable groupe de serpents entrelacés autour d'une coupe — dû au dessin de l'architecte Bénézech — forme le très beau caducée pharmaceutique de la Maison Bailly; enfin, au n° 22, le graveur Guézenc a tracé une peinture murale évocatrice : un jeune paysan fauche les blés d'or qui entourent d'une auréole le dessus de porte de la boulangerie PUILLET.

Mesdames, Messieurs, nous voici arrivés à la place de l'Eglise où il y a encore beaucoup à voir et beaucoup à dire. Pressons, pressons...

Suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

(A suivre).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

Le dimanche 11 mars 1951, à 10 heures, dans la salle du café-tabac des Coteaux, une nombreuse assistance était réunie pour l'Assemblée générale du C.N.S.C.

Le docteur AULAGNIER, président du bureau provisoire, ouvrit la séance et, en une allocution très simple mais pleine de cordialité, remercia toutes les personnes présentes à cette réunion ainsi que la Municipalité de Saint-Cloud, pour l'appui qu'elle a bien voulu apporter à la création de ce club, en mettant gracieusement à sa disposition un local pour garer les bateaux.

Puis, M. SCHREDER, adjoint au maire, représentant M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud (retenu en province), exprima sa satisfaction de voir se créer à Saint-Cloud un club nautique pour le développement de la voile, de l'aviron et de la pagaie, en espérant voir s'y adjoindre bientôt, une section de bateaux à moteur et une section de natation.

Le secrétaire, M. LEVIEUX, exposa les conditions dans lesquelles le club a été fondé, donna lecture des statuts et annonça les réalisations futures, soit : construction

d'un ponton, d'une passerelle, d'un escalier et d'un fronton en prolongement de l'avenue de Longchamp.

On procéda ensuite à l'élection des membres du bureau définitif qui se compose comme suit :

Président d'honneur : M. CHAVETON.
Vice-président d'honneur : M. SCHREDER.
Président : M. le docteur AULAGNIER.
Vice-président : M. CHAUVEAU Roger.
Secrétaire : M. LEVIEUX Pierre.
Secrétaire adjoint : M. BUREL Pierre (fils).
Trésorier : M. TAYLOR.
Trésorier adjoint : M. Rousseau DEMARSAY.
Conseiller juridique : M. Jacques JULIEN.
Conseiller technique : M. CHAUVEAU Jean.

Capitaines d'équipes :

Voiles : M. PRODHOMME.

Avirons, pagaie : M. CHAUVEAU Jean.

Contrôle administratif : MM. MARIN Jean, GATINEAU, CAROFF.

CROIX ROUGE FRANÇAISE Comité de Saint-Cloud

Une causerie du Docteur BÉNEZECH sur les sérums et vaccins, ayant vivement intéressé l'auditoire, une série de trois conférences va avoir lieu prochainement; ces conférences intéressent non seulement les secouristes mais également leurs parents et tous les amis de la Croix Rouge.

Elles seront données à 20 h. 45, au Centre Culturel, aux dates suivantes :

Mercredi 23 Mai : L'organisme humain face à l'aviation, par le Docteur SCHAPIRO.

Exercice pratique : brancardage.

Mercredi 6 Juin : Brûlures - Asphyxie - Syncopes, par le Docteur BÉNEZECH.

Exercice pratique : respiration artificielle.

Mercredi 27 Juin : Alimentations - Intoxications alimentaires, par le Docteur SCHAPIRO.

Exercice pratique : bandages. (Prière d'apporter deux bandes).
Entrée gratuite.

SECOURISME

Le Comité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud nous signale qu'il reprend une nouvelle série de cours complémentaires de secourisme.

A chaque causerie sera traité un sujet médical d'actualité. Cette causerie sera suivie d'un exercice pratique.

Prière à tous ceux que ces questions intéressent, de donner leur nom et adresse, soit à Mlle MONTENS, boulevard de la République, soit au service social, à la Mairie.

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Rue des Ecoles, Saint-Cloud

Mardi 22 Mai, à 21 heures précises

Causerie humoristique

sur

LES COMÉDIENS ET COMÉDIENNES DU PASSÉ

par

M. YVES MARTEL

Doyen des Artistes Dramatiques

Chevalier de la Légion d'Honneur

Entrée gratuite

ARTISTES CLODOALDIENS

Nous apprenons l'élection de M. Maurice CHAMPION, décorateur distingué et vice-président de la Société des Artistes Clodoaldiens, à la vice-présidence de la Société Nationale des Beaux-Arts.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

TENNIS-CLUB

Le Tennis-Club de Saint-Cloud fait savoir à ses membres actifs que les courts de tennis sont à leur disposition depuis le 15 avril.

Le Club sera très heureux d'accueillir quelques nouveaux membres, malgré ses obligations d'en limiter le nombre, car il désire avant tout que ses courts restent très accessibles.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. J. COUCKE, 121, rue des Tennerolles, Saint-Cloud. Tél. : Mol. 46-87.

CONCERT ET FÊTE DE JEUNESSE

Le dimanche 10 juin, un concert sera donné dans le Temple de l'Eglise Réformée de Saint-Cloud, 13, boulevard de la République, avec le concours de deux artistes protestants Mlle AUGUSTIN, pianiste et M. J. CHESTER SMITH, ténor et la participation de la chorale paroissiale.

Entrée libre. A la sortie : collecte, buffet, vente.

Le dimanche 20 mai, à 15 heures, à la Salle des Fêtes, rue Hébert, à Saint-Cloud, fête annuelle des groupements de Jeunesse Protestante.

AU SUJET DU RAID EN LAPONIE

On nous signale que le livre, retraçant le raid effectué l'été dernier en Laponie, par l'équipe de raiders scouts de Saint-Cloud, va paraître prochainement.

Il s'agit d'une édition des presses d'Ile-de-France, intitulée *Raid en Laponie*, dont J. C. BÉRIER est l'auteur.

UNION NATIONALE DES VIEUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

Section de Saint-Cloud

La permanence de la section de Saint-Cloud de l'Union Nationale des Vieux Travailleurs aura lieu au Centre Culturel Municipal, rue A.-Hébert, le 2^e dimanche de chaque mois, de 11 h. à 12 heures.

COLIS AUX SOLDATS D'INDOCHINE

M. le Président de l'Union Nationale des Combattants de Saint-Cloud nous a fait part de l'intention de son groupement d'envoyer un colis à chacun des Clodoaldiens combattant en Indochine.

Les familles clodoaldiennes qui ont un des leurs en Indochine, voudront bien le faire savoir, soit à M. BÉRANGER, Président de l'U. N. C., 23, rue du Calvaire, à Saint-Cloud, soit au service social de la mairie.

ÉTAT CIVIL DE FÉVRIER, MARS et AVRIL

NAISSANCES

Février 1951

Alain Martins de Vale. — Eric, Paul, Philippe Faivre d'Arcier. — Patrick, Charles Lauer. — Christiane, Georgette Gagnard. — Sylviane, Marie, Juliette, Thérèse ROMAGNE. — Daniel, Henri Jan. — Bernard, René, Marcel de Vaux-Bidon. — Yves, Noël Civard. — Dominique, Edmond Carton. — Jean, Marc Edouard Gierkowitz. — Jean, Pierre Flagel. — Monique, Andrée Texereau. — Annick, Suzanne, Mauricette Corbel. — Yves, Gérard Zenatti. — Olga, Marie, Claire Chaboisier. — Robert, Jean Sebal.

Mars 1951

Jocelyne, Odette, Marcelle Maillard. — Pierre, Marie Delong. — Alain, Lucien Boutry. — Alain Beaudlet. — Henri, Gérard, Christian Dominique. — Nelly, Henriette, Aimée Schraut. — Tove Nyvang. — Jean, Marc Bideaux. — Michèle, Claude, Annie Lefroit. — Raymonde, Georgette Fouche. — Anne, Marie, Françoise Pribile. — Bruno, Jean, Eugène Duquenne. — Dominique Eyrolles. — Yves, Emmanuel, Roger Petit-Pierre. — Josseline Le Guével.

Avril 1951

Patricia, Andrée, Jeanne Drouet. — Patrice, François Dommargue. — Maryse Danos. — Andrée Danos. — Marie, Christine Roturier. — Alain, Jacques, Jean Mercieux. — Catherine Zalkin. — Yvette, Andrée Couédou. — Dominique, Martine Barthélemy. — Brigitte, Marie, Elisabeth Guillien. — Françoise, Denise, Adèle Papelard. — Bruno, Jacques, Denis Corson. — Guy, François Dorgan.

MARIAGES

Février 1951

Claude, Marie Collet et Ginette, Marcelle, Maria Monier. — Henri, Emile, Louis Vivolas et Maria de la Luz Sauvage. — Serge Garcin et Brigitte, Marguerite, Madeleine Robail. — Vincent Dalian et Marguerite, Simone Renoult. — Luc, Claude Petit et Jeanne, Pauline, Marie Masson.

Mars 1951

Camille, Marcel Tomquin et Lucette, Camille, Marie Sénéchal. — René, Fernand Audier et Gisèle, Georgette Fournier. — André, Paul Duclos et Jacqueline, Marthe Jamet. — Jean, Marcel Dedieu et Françoise, Thérèse Pagniez. — Albert, Jacques Mourette et Georgette, Emilienne Laurent. — Jacques, Léon Poirer et Nicole, Suzanne, Marcelle Verbeke. — Serge, André Pison et Christine, Joséphine Hamon. — Marcel, Eugène Froment et Suzanne, Zélie Tessier.

Avril 1951

Jacques, Jean Augu et Simone, Jacqueline, Jeanne Chardron. — Lucien, Joseph Le Teigner et Germaine, Jeanne Parent. — Georges, Yves Perrot et Odette Jambon. — Noël, Henri, Désiré Bernard et Simone, Hélène Gesret. — Fernand Gueudelot et Huguette, Madeleine Poirrier. — Jean, Pierre, René Carrey et Suzanne, Georgette Moreau. — François, Mathurin Harruis et Anne, Marie, Louise Le Ray. — Maurice, Charles Gaillard et Réjane, Renée, Thérèse Milot. — Paul, Jean Pons et Lucile, Marie Rommetin. — René, Jean Auclair et Françoise, Alice Angenscheidt. — Pierre, Frédéric Goutal et Andrée, Marie, Pierrette Monier. — Victor Marceaux et Micheline Derlon. — Pierre, Edouard Mourette et Pierrette, Maria Gandolfini. — René Coantice et Elise, Frieda Silberer. — Jacques, Maurice Bouvier et Marcelle, Emélie Martin. — Joseph Filiberti et Odette, Léone Courtin. — Claude, Gaston Hébert et Aimée, Virginie, Jeanne Deffain.

DÉCÈS

Février 1951

César Marchesa, 62 ans. — Georges-Gustave Eveno, 74 ans. — Jeanne-Estelle-Antoinette Boucher, veuve Allemand, 87 ans. — Paul Laine, 76 ans. — Lucien-Eugène Linocent, 73 ans. — Berthe-Arthémise Olivier, veuve Brun, 84 ans. — Jean-François-Siméon Sière, 50 ans. — Cécile-Adelphine Maréchal, veuve Leconte, 80 ans. — Adolphe-Jean-Aristide Garnier, 64 ans. — Arlette-Jeanne Chagnaud, femme Lupe, 21 ans. — Louise-Blanche Leruth, veuve Férét, 62 ans. — Eugénie-Julie-Marie Storme, veuve Sabbé, 78 ans. — Marie-Sophie Deblaeker, veuve Dewynkel, 83 ans. — Elise-Marie Bretonnet, veuve Vrilliard, 80 ans. — Alfred-Constant-Ernest Pleudeau, 59 ans. — Jean-Charles Descroix, 44 ans. — Jean-Jacques Cuter, 56 ans. — Théodore-Marius Bourgeois, 67 ans.

Mars 1951

Jean Niveaux, 78 ans. — Gustave-Auguste Lasne, 70 ans. — Augustine-Antoinette Carriat, veuve Francillon, 79 ans. — Michel-Marcel-André Marie, 9 mois. — Virginie-Annie Hecht, 21 mois. — Morrissey Philip, 21 ans. — Louis-Joachim-François-Marie Le Goff, 48 ans. — Yvonne-Georgette Richard, femme Padovani, 70 ans. — Adolphine Sébille, veuve Rateau, 87 ans. — Léopold-Emile Rohr, 62 ans.

Avril 1951

Mathilde-Eloïse Gouarec, veuve Verdelet, 77 ans. — Julie-Ambroisine Lassagne, veuve Philippet, 70 ans. — Jules-Albert Vergne, 49 ans. — Aimée-Irma-Ernestine Lerebourg, veuve Heudier, 90 ans. — Jules-Séraphin Gaste, 76 ans. — Lucien-Louis Letellier, 81 ans. — Jean-Baptiste-Louis Mouneyrac, 75 ans. — Alexandre-Philogène Médard, 87 ans. — Louise-Georgette Coisnard, 73 ans. — Marie-Hélène Dumont, 70 ans. — Henri-Alphonse-Alexandre Grémont, 68 ans. — Yvonne-Marie Coutard, femme Bourgeois, 56 ans. — Lucien-Robert Tilliet, 86 ans. — Marie-Rosine Munsch, femme Bessière, 50 ans. — Marie-Thérèse Bras-seur, 82 ans.